



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
ORGANIGRAMME	6
INTRODUCTION	7
1. ADMINISTRATION GENERALE	9
1.1 INFORMATIQUE, TELEPHONE ET INTERNET	9
1.2 PAROISSES	9
1.3 PERSONNEL	9
1.4 NATURALISATIONS	10
1.5 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	10
1.6 ASSOCIATION DE LA REGION DU GROS-DE-VAUD - ARGdV	11
1.7 LE LOCAL	11
1.8 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	11
1.9 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	11
1.10 JARDIN D'ENFANTS « LES P'TITS TARTREUX »	11
1.11 RELATIONS AVEC L'ÉTAT	12
1.12 CONSEIL COMMUNAL	12
1.13 CONTROLE DES HABITANTS	13
1.14 CHOMAGE ET RI	16
1.15 JUBILAIRES	16
1.16 ABONNEMENT JOURNAL "GENERATIONS"	16
1.17 SOCIÉTÉS LOCALES	16
1.18 MANIFESTATIONS	17
1.19 BUS PPD L	20
1.20 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	20
2. FINANCES	21
2.1 FINANCES GENERALES	21
2.2 REVENU GLOBAL DES IMPOTS	21
2.3 CONJONCTURE	21
2.4 PROCEDURE BUDGETAIRE, PLAN D'INVESTISSEMENT, PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT	22
2.5 DETTE ET UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	22
2.6 CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION	23
3. DOMAINES ET BATIMENTS	24
3.1 DECHARGES	24
3.2 JARDINS FAMILIAUX	24
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	24
3.4 BOIS DE FEU	24
3.5 MAISON DE COMMUNE	24
3.6 SALLE POLYVALENTE	25
3.7 POLICE DES CONSTRUCTIONS	25
3.8 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26
3.9 PARCS, JARDINS ET CIMETIERE	26

3.10	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	26
3.11	PORCHERIE	26
3.12	COLLEGE DE LA LECHIRE	26
3.13	COLLEGE DU BORNALET	27
3.14	BATIMENT DE LA VOIRIE (EX BATIMENT DU FEU/FC VENOGE) ET BATTOIR	27
3.15	EGLISE	27
3.16	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UAPE	27
3.17	PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	27
3.18	TERRAINS COMMUNAUX	28
4. TRAVAUX		29
4.1	PARCS, SIGNALISATION	29
4.2	VITESSE	29
4.3	ROUTES	29
4.4	ESPACES PUBLICS	30
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	31
4.6	VEHICULES	31
4.7	VOIRIE ET DECHETTERIE	31
5. INSTRUCTION PUBLIQUE		33
5.1	ASICOPE	33
5.2	ASIVENOGE	33
5.3	ECOLIERS DE PENTHAZ	34
5.3	ETUDES SURVEILLEES	34
5.4	CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)	34
5.5	ECOLES DE MUSIQUE	34
5.6	PATROUILLEURS	35
5.7	LA « PENTADINE » CANTINE SCOLAIRE	35
6. SECURITE PUBLIQUE		36
6.1	SERVICE DU FEU	36
6.2	PROTECTION CIVILE	36
6.3	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	36
7. AFFAIRES SOCIALES		38
7.1	LAJE – RESEAU AJERCO	38
7.2	CSR – RAS – REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE	38
7.3	ENTRAIDE FAMILIALE	38
7.4	AVASAD (ASPMAD)	38
7.5	EHNV (ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU NORD VAUDOIS)	39
7.6	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	39
7.7	FACTURE SOCIALE	39
8. SERVICES INDUSTRIELS		40
8.1	EAU	40
8.2	FONTAINES	41
8.3	COURS D'EAU	41
8.4	AIEE	41
8.5	COSVEGAZ/HOLDIGAZ	41

**9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE
GESTION SUR L'EXERCICE 2018** **42**

10. COMPTES 2018 ET COMMENTAIRES **45**

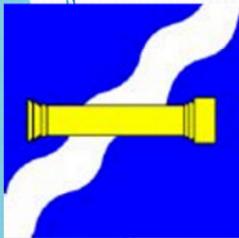
10.1	INTRODUCTION	45
10.2	COMPTES 2018	45
10.3	DECOMPOSITION DU RESULTAT 2018	45
10.4	FINANCEMENTS SPECIAUX 2018 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES	46
10.5	FINANCES	46
10.6	COMMENTAIRES DU SYNDIC	47
10.7	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE	49

11. CONCLUSIONS **55**

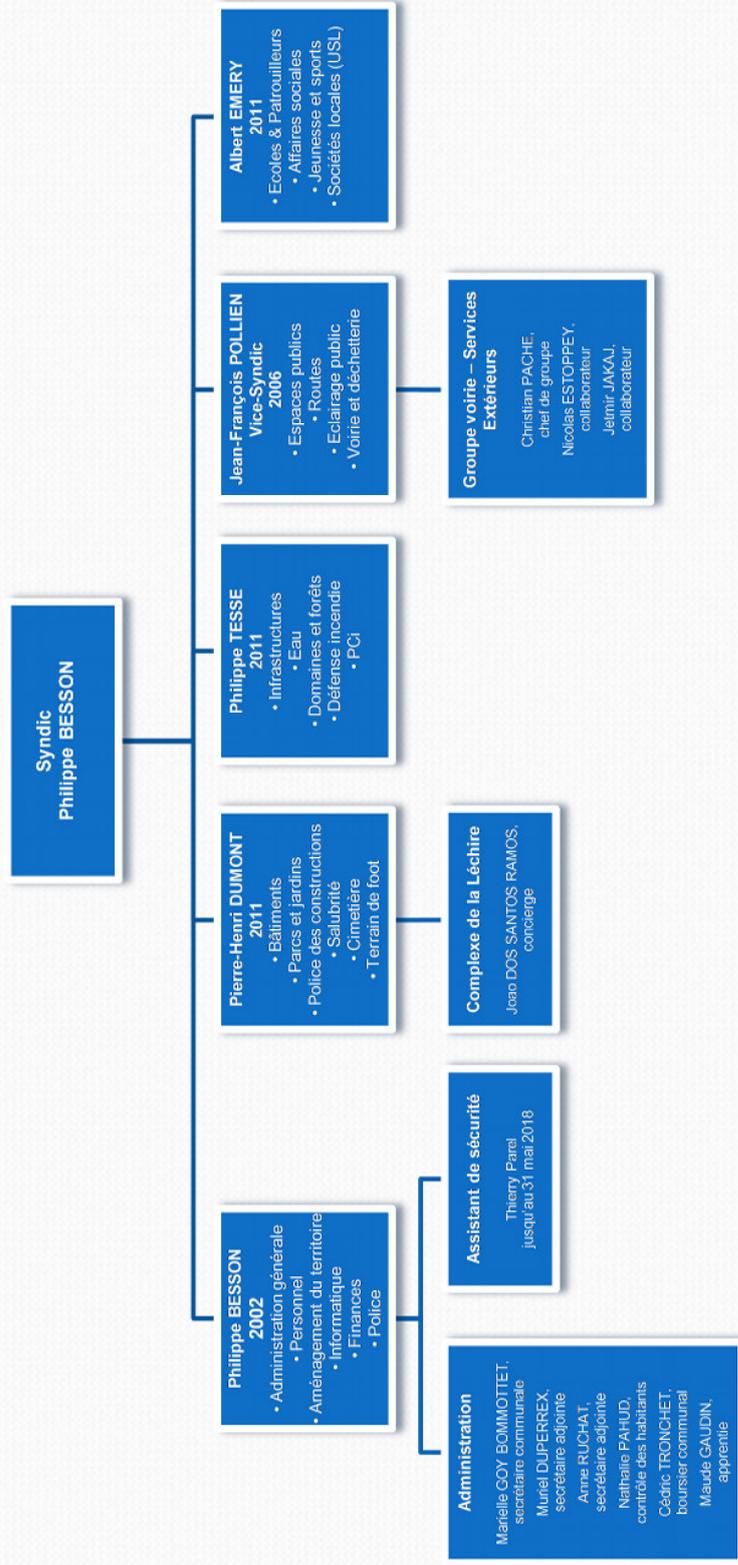
Photos de la Maison de commune et du véhicule et personnel communal : Mme Rachel Silveston, photographe, Penthaz

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région COssonay
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthaz
ASICoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASP	Assistant de Sécurité Publique
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PPDL	Penthaz – Penthaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UCV	Union des Communes Vaudoises



Organisation communale 2018



Le personnel communal se compose de 10 collaborateurs correspondant à 7.9 ETP (situation au 31/12/2018)

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de notre commune.

La vie de la Commune s'est poursuivie à un rythme soutenu. Cela a induit un travail continu, tant pour la Municipalité que pour les différents services communaux et les divers bureaux externes sur lesquels nous nous appuyons régulièrement, ceci afin de suivre les dossiers toujours en cours et d'étudier et lancer de nouveaux dossiers. Cela a aussi généré de nombreuses séances de Municipalité spéciales vu la complexité de certains dossiers.

Dès lors, parmi les très nombreux dossiers traités en 2018, elle met en exergue les thèmes suivants :

- Infrastructures, soit :
 - Après deux décennies d'études, d'attente, et finalement de réalisation, la RC177 a été inaugurée et mise en service le 4 octobre 2018 offrant à notre commune un contournement routier bienvenu afin de réduire le trafic de transit.
 - Poursuite des travaux à la route de la Rippe. Courant 2019, il ne restera que le surfacage final au carrefour avec la RC 251 à faire en coopération avec celui de la RC 177.
 - Fin des travaux à la route de Daillens.
 - Suite à la pré-étude, demande d'un crédit d'études et études préliminaires concernant le pont sur la Venoge dans le cadre de sa mise en conformité suite à l'arrêt de la CDAP. Crédit de construction et travaux prévus en 2019.
- Patrimoine immobilier communal :
 - Fin des travaux d'extension, de mise aux normes ECA2015 et de rénovation de la Maison de Commune y compris inauguration.



- Police des constructions et aménagement du territoire, soit :
 - Le centre du village poursuit progressivement sa mue. De nouveaux logements sont en construction, d'anciens bâtiments sont réhabilités et agrandis. Certains projets sont toujours à l'étude. Les dernières parcelles disponibles dans les zones « villas » sont en passe d'accueillir, elles aussi, de nouveaux projets dont certains ont d'ores et déjà obtenus leur permis de construire. Certaines parcelles vont être densifiées.
 - Suite aux appels d'offres en vue de la mise en adéquation du Plan Général d'Affectation (PGA) communal aux nouvelles règles fixées par la LAT et son règlement d'application et de la révision du Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA), le bureau Fischer & Montavon a été retenu. Les premières études ont débuté et le premier aller-retour avec l'Etat est en cours avec, déjà, son premier lot de surprises.
 - Voirie : arrivée du nouveau véhicule lourd et multimodal IVECO.
- L'ASIVenoge est née. La mise en place du primaire va bon train. Une première construction modulaire, dans le but de faire face à l'augmentation des élèves, devrait être construite en 2019 - 2020. De son côté le Copil, en collaboration avec les communes de l'ASICOVV, poursuit son travail en vue de la mise en place de la 2^{ème} phase, soit le secondaire à l'horizon 2023-2025 suite à la construction d'une nouvelle infrastructure à Penthaz.
- L'ASPIC, association de la piscine régionale couverte de Cossonay et environs, est, elle aussi, née. Les appels d'offres ont été lancés et sont rentrés. La construction du complexe devrait être lancée en 2019.

Parallèlement, l'exécutif communal a poursuivi la politique d'entretien du patrimoine immobilier qu'elle conduit systématiquement depuis quelques années.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a, une nouvelle fois, peu ou prou, connu de modifications l'an dernier. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sous forme de quelques données :

	2014	2015	2016	2017	2018
Heures de vacances (1)	1'876	1'972	1'980	1'933	2'002
Kilomètres parcourus (1)	3'248	3'624	3'539	4'491	4'916
Séances de Municipalité ordinaires	44	44	46	44	44
Séances de Municipalité extraordinaires	7	8	4	13	22
Séances spéciales (2)	62	66	53	65	47
Séances intercommunales (2)	105	147	141	186	193

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation d'un seul municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2018 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs.

Ce dernier sert à alimenter notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Finalement, les chapitres qui composent la suite de ce rapport résument la vie de notre commune.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Informatique, téléphone et internet

- Adaptation de la téléphonie aux nouvelles normes Swisscom.
- Adaptation de l'infrastructure informatique et des logiciels en raison des évolutions techniques.
- Guichet virtuel : après sa mise en œuvre début 2012, l'utilisation du guichet virtuel, après une longue période de rodage, semble connaître un net regain d'intérêt (13 requêtes en 2016, 22 en 2017, 40 en 2018).
- Le site internet communal connaît toujours un franc succès.

1.2 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2018 sont déficitaires, les finances sont compliquées. La paroisse a informé les communes des difficultés financières rencontrées depuis quelques années. Une solution intercommunale pour palier à ces problèmes devrait être envisagée.
- Les communes ont décidé de donner une aide exceptionnelle à notre paroisse. Pour Penthaz, un don de CHF 1.- par habitant a été versé. Elle a également décidé d'envoyer un courrier à l'EERV pour leur demander de revoir leur position financière vis-à-vis des paroisses.
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Daillens. Ce dîner marqua également le départ à la retraite de M. André Perrenoud, pasteur de notre paroisse. Nous tenons par ces quelques lignes à le remercier encore une fois de son engagement pour notre église durant toutes ces années et nous lui souhaitons une agréable suite.
- La Municipalité souhaite la bienvenue à Mme Laurence Reymond qui a été nommée pour remplacer M. Perrenoud. Mme Reymond assume ses nouvelles responsabilités depuis le 1^{er} juillet.
- La Municipalité renouvelle ses remerciements à Mme Catherine Novet, diacre, M. André Perrenoud, pasteur, et au Conseil de paroisse pour leur engagement durant l'année écoulée.
- Feu de l'Avent: cette année encore, MM. Jacques Deléderray et Ernest Trauffer ont accepté d'allumer le feu lors de cette soirée qui a rassemblé une poignée de paroissiens et membres du comité que nous tenons à remercier.

Eglise catholique

- Accord des communes membres pour l'utilisation du fonds pour l'entretien et la rénovation des lieux de cultes afin de financer la réhabilitation urgente du site de la chapelle de la Sarraz selon devis estimatifs de CHF 175'000,- présentés par le Conseil de paroisse. Sans cette opération, l'exploitation de la chapelle n'était plus autorisée à mi-2018.
- Création d'une convention inter-municipale. Elle comble un vide juridique et fixe des règles précises quant à la gestion du fonds et son utilisation uniquement liée à l'entretien et la rénovation des lieux de cultes.
- Un groupe de surveillance et d'audit, sous le nom de comité de gestion du fonds intercommunal des églises catholiques, a été mis sur pieds. Il est formé de 5 membres, qui seront nommés par une assemblée générale début 2019, soit :
 - 1 membre, de droit, pour la Commune de Cossonay
 - 2 membres pour les communes de la Venoge (Penthaz entend prétendre à l'un de ces postes).
 - 2 membres pour les communes du plateau de la région de Cossonay et La Sarraz.

1.3 Personnel

- Côté formation, un sujet qui tient à cœur la Municipalité :
 - Suite à l'agrandissement de la Maison de Commune, notre commune est devenue formatrice au niveau administratif.

- Pour ce faire, en tant que nouveau référent à l'administration communale en matière de formation, M. Cédric Tronchet a suivi l'ensemble des cours nécessaires à l'encadrement des futurs apprentis.
- Suite au processus usuel, Mme Maude Gaudin a été engagée comme apprentie de commerce (voie élargie) de 1^{ère} année à dater du 1^{er} août.
- Sur requête de M. Christian Pache, chef des services extérieurs, aucun apprenti technique n'a été engagé en 2018. Le poste devrait réapparaître dans notre organigramme en 2019, le processus d'engagement ayant d'ores et déjà été lancé.
- Suite à l'engagement de M. Nicolas Estoppey en cours d'année, l'effectif de base, soit trois collaborateurs, est à nouveau au complet. Nous lui souhaitons bienvenue au sein de notre personnel communal.
- Il n'y a pas eu de jubilaires à fêter au sein de notre personnel en 2018.
- Comme il est désormais de coutume, le moment de convivialité à l'intention du personnel mensualisé a été décalé en milieu d'année. Le vendredi 8 juin, après un déplacement en minibus et en voitures, la fin de journée a été marquée par une visite guidée d'Aquatis sur les hauts de Lausanne, avant de passer la soirée empreinte de moult échanges à l'Auberge de l'Abbaye de Montheron en partageant un excellent repas.
- Le 27 novembre, au Foyer de la grande salle, une soirée aux couleurs mexicaines, avec food truck à l'appui, a été offerte aux nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Dans le cadre du tournus intercommunal, notre commune a accueilli le personnel de la Bibliothèque. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu être présentes, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté.

1.4 Naturalisations

- En 2018, la commission municipale de naturalisation s'est réunie six fois pour auditionner un ou une candidate à la naturalisation ordinaire (demandes déposées avant le 1^{er} janvier 2018).
- Au total, 13 habitants ont été naturalisés en 2018 (9 en 2017), que ce soit par notre commune ou par d'autres communes suisses, par procédure ordinaire ou facilitée (étrangers nés en Suisse ou par mariage).
- En raison des changements intervenus dès le 1^{er} janvier 2018, le nombre de demandes de procédure de naturalisation ordinaire a fortement chuté courant 2018. Les demandes étant maintenant traitées en amont par le Canton, seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux communes pour la suite de la procédure. Deux dossiers nous sont parvenus en 2018.
- Pour rappel, 2018 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse. A cet effet, la Municipalité a participé, pour le volet qui est de son ressort, à l'établissement du nouveau questionnaire cantonal. Parallèlement, elle a formé et nommé la nouvelle commission d'audition qui est appelée à remplacer l'entretien formel avec notre ASP. Elle est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray. Elle a aussi décidé que la commission d'accession à la bourgeoisie de Penthaz continuerait à recevoir les candidats afin de pouvoir faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.

1.5 Nouveaux Habitants et Jeunes citoyens

- Après plusieurs échanges, la Municipalité a décidé de redonner une chance à ce type de manifestation, toutefois, sur une forme un peu différente, moins formelle, plus conviviale et en regroupant les nouveaux habitants et les jeunes citoyens.
- Dès lors, le 9 octobre, à la grande salle, les autorités communales accompagnées d'une poignée de représentants locaux, ont accueilli 70 nouveaux habitants et 16 jeunes citoyens. Après une courte partie officielle, la soirée s'est prolongée autour d'arbres à fondues diverses, ce qui a permis à tout un chacun de faire plus ample connaissance en passant d'un arbre à l'autre.
- A l'issue de cette réunion, quelques exemplaires du livre des 1000 ans de Penthaz ont été distribués. Les jeunes citoyens ont reçu un bon d'achat à la FNAC.

- La soirée a été intéressante et l'expérience enrichissante. Elle sera reconduite sous cette forme tous les deux ans.

1.6 Association de la Région du Gros-de-Vaud - ARGdV

- Participation de MM. Philippe Besson et Jean-François Pollien à toutes les assemblées de l'ARGdV.
- A l'exception de l'organisation de la Fête du Blé et du Pain qui s'est déroulée durant l'été, l'exercice 2018 peut être qualifié de standard, les dossiers les plus importants étant toujours en cours d'étude ou dans l'attente de décisions du Canton.
- M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARGdV et poursuivi son engagement pour la région.

1.7 Le Local

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler. Les jeunes, issus tant de notre commune que des communes alentours, trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 19'567.15 pour 2018.

1.8 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- La bibliothèque intercommunale a une bonne réputation; elle est bien fréquentée puisqu'elle compte plus de 300 abonnés et que ce ne sont pas moins de 24'112 livres qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- Elle a fêté dignement ses 5 ans d'existence lors d'une journée portes-ouvertes le 8 juin.
- L'offre de livres est régulièrement actualisée.
- Désormais, la bibliothèque ouvre ses portes deux samedis par mois. Les bibliothécaires multiplient leurs animations, comme BiblioBrico et Tapas'Livres, rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.
- Cette année, dans le cadre du tournus intercommunal, le personnel de cette structure a été invité au souper de fin d'année du personnel à l'heure.

1.9 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- Depuis cette année, les quatre communes PPDL ainsi que Cossonay gèrent, avec l'aide de l'Entraide familiale, la Ludothèque de la Venoge, qui est située sur le site des Chavannes à Cossonay.
- La réouverture s'est faite suite à la démission de l'ancien comité. La reprise s'est bien passée. Notre commune a versé une contribution de CHF 2.-- par habitant, soit CHF 3'452.- pour soutenir cette association.
- Après une inauguration et un excellent début d'année, un problème est survenu entre la responsable de la Ludothèque et la gestion de l'Entraide familiale de Cossonay. Les discussions n'ayant pas permis de régler les différends, la responsable de la Ludothèque a décidé de démissionner pour la fin de l'année. Les circonstances de son départ et l'implication omniprésente de l'Entraide familiale ne satisfont pas les communes de la Venoge qui ont décidé de demander un entretien avec les personnes concernées afin de mieux définir les rôles des acteurs dans cette structure.

1.10 Jardin d'enfants « Les P'tits Tartreux »

- Une extension des horaires a été mise en place pour pouvoir accueillir les enfants avant le début des classes. Cette initiative peine toutefois à trouver sa place auprès de ceux qu'elle semblait concerner.
- Cette année, une cabane a été installée pour permettre aux jardinières de ranger le matériel roulant de nos têtes blondes.

- La garderie organise deux trocs par année, participe activement aux animations villageoises et se met en avant pour proposer une offre de garde aux parents. Malgré tous ces efforts, la garderie a de la peine à nouer les deux bouts, situation qui inquiète la Municipalité.
- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie qui restent très appréciées par les enfants qui la fréquentent. Elle tient à féliciter son Comité et les jardinières d'enfants pour leur dynamisme et leur efficacité, et les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.

1.11 Relations avec l'Etat

- Les dossiers à négocier entre le Canton et les Communes et/ou en collaboration avec l'Etat attendront, pour l'essentiel, 2019, voire au-delà. Nous vous rappelons qu'il s'agit pour l'essentiel de la nouvelle péréquation cantonale, d'une révision de la participation des communes au financement de la Gendarmerie et de la reprise des services sociaux régionaux par l'Etat.
- Au niveau de l'aménagement du territoire, le plan directeur cantonal a été approuvé par la Confédération, ce qui a permis de débloquer certains dossiers stratégiques gelés par le Canton et l'entrée en vigueur formelle de LAT 1 et de son règlement d'application toujours au niveau du Canton. Les propriétaires terriens vont donc commencer à réellement sentir les effets au niveau des communes qui, nous vous le rappelons, sont censées être les garantes de leur application, ceci sous la haute surveillance de l'Etat. La LAT 2 pointe déjà le bout de son nez à l'orée de 2019 au niveau fédéral, sans compter 3 initiatives visant à encadrer encore davantage l'aménagement du territoire, dont celle sur le mitage pour laquelle nous voterons en février 2019.
- L'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise et des nouvelles prestations sociales a été confirmée par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2019. Malheureusement, sans les transferts fédéraux qui ne seront que très partiellement compensés par le Canton (CHF 50 millions) suite à une pénible négociation avec le Conseil d'Etat. On peut même estimer que la hache de guerre a été déterrée en vue des futures négociations sur la péréquation. Il est vrai que les autorités communales, à juste titre, en ont plus qu'assez d'être traitées de mauvais gestionnaires par leurs concitoyennes et concitoyens alors que l'Etat ne cesse de tirer la couverture à lui depuis plus d'une décennie.
- L'initiative cantonale de la gauche pour des soins dentaires gratuits a été rejetée par la population vaudoise le 4 mars 2018. Une charge de moins pour les communes et les classes moyennes.

1.12 Conseil communal

- Malgré la difficulté à faire progresser certains dossiers, 2018 a été marquée par une cadence usuelle en matière de séances du législatif communal.
- Pour mémoire, les commissions permanentes suivantes siègent :

Commission des finances

Président : M. Yves Dupraz. Rapporteur : Mme Natacha Baudet. MM. Sylvain Marino, Sébastien Durussel, Christian Muster, Jean-Mathieu Reynaud et Steeve Parisod.

Commission de gestion

Président : M. Rinaldo Canuto. Mmes Filomena Amarantidis et Carmen Valzino, MM. Jacques Deléderray, Jean-Marc Gerber, Bernard Martin et Albert Kohler.

Commission des Espaces publics

Président : M. Steeve Bacher. Mme Sandrine Bommottet, MM. Pierre Dällenbach, Frédéric Declercq, Philippe Gerhard, Sylvain Marino et Stéphane Rollier

Commission de recours en matière fiscale

MM. Jacques Deléderray, Sébastien Durussel et Bernard Martin.

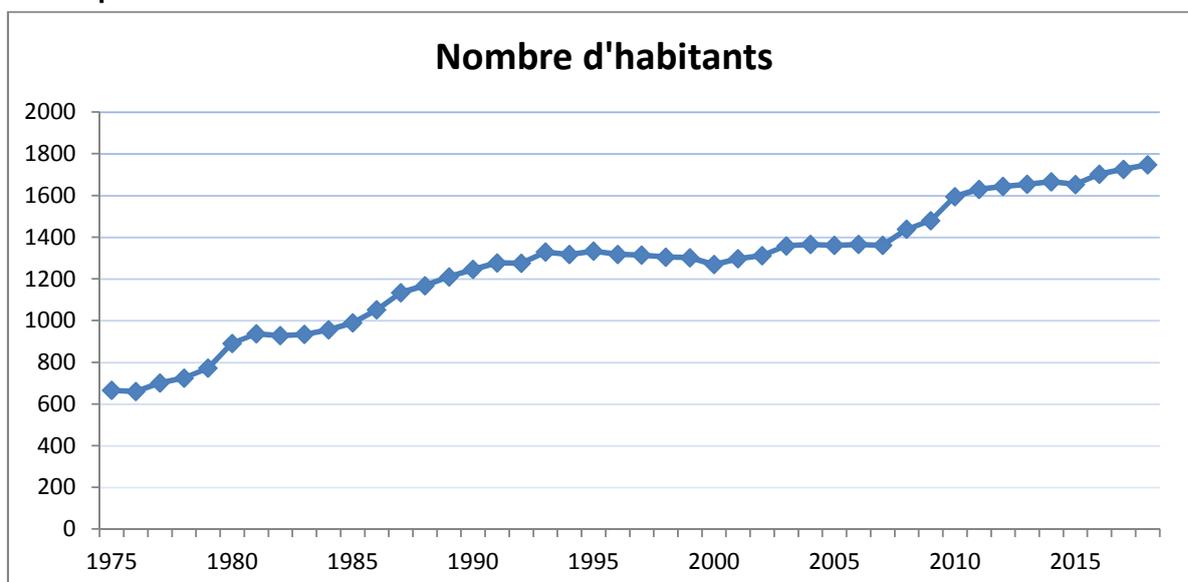
- En 2018, le Conseil communal a siégé à quatre reprises en séance ordinaire les 21 juin, 27 septembre, 18 octobre et 6 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, cinq préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :
 - Comptes 2017 et rapport de gestion la Municipalité
 - Préavis N° 01 – 2018 – Arrêté d'imposition 2019-2020

- Préavis N° 02 – 2018 – Remplacement du Pont sur la Venoge – Demande d'un crédit d'étude
- Préavis N° 03 – 2018 – Crédit d'investissement en vue de la création d'une UAPE de 24 places sur le site de la Léchire
- Préavis N° 04 – 2018 – Réfection de la route de Sullens – Demande de crédit (retiré par la Municipalité)
- Préavis N° 05 – 2018 – Budget 2019
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité, y compris le budget 2019.
- Des questions dont l'objet se rapporte au futur du secteur secondaire ont été posées par M. Jean-Marc Gerber et renvoyée à la Municipalité pour réponse lors d'une prochaine séance du Conseil.
- Un postulat dont l'objet est « Pour que l'usage des installations d'éclairage de scène et de sonorisation équipant la grande salle fasse partie intégrante de la mise à disposition offerte lors de manifestations des sociétés locales » a été déposé par trois conseillers et renvoyée à la Municipalité.
- Un référendum a été lancé début décembre contre l'arrêté d'imposition 2019-2020, qui prévoit une hausse de 2 points de l'impôt communal, par un comité formé de conseillers communaux et de citoyens de notre Commune. La récolte des signatures se terminera début janvier 2019.
- En raison des incertitudes financières liées au référendum, la Municipalité, lors du Conseil de décembre, a décidé de retirer le préavis visant la réfection du solde de la route de Sullens. D'autres mesures d'économies sont à l'étude en vue de réduire l'impact d'une non-entrée en matière de la population lors de la votation sur les finances publiques !

1.13 Contrôle des Habitants

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

Population au 31.12.2014	1'666 habitants
Population au 31.12.2015	1'653 habitants
Population au 31.12.2016	1'703 habitants
Population au 31.12.2017	1'726 habitants
Population au 31.12.2018	1'747 habitants



- La tendance haussière se poursuit. Après 1,35 % en 2017, elle se monte à **1,22 %** en 2018.
- Cette hausse est essentiellement due à la densification de la zone « village » par la construction de nouveaux immeubles ou par la transformation d'anciennes maisons et/ou ruraux.

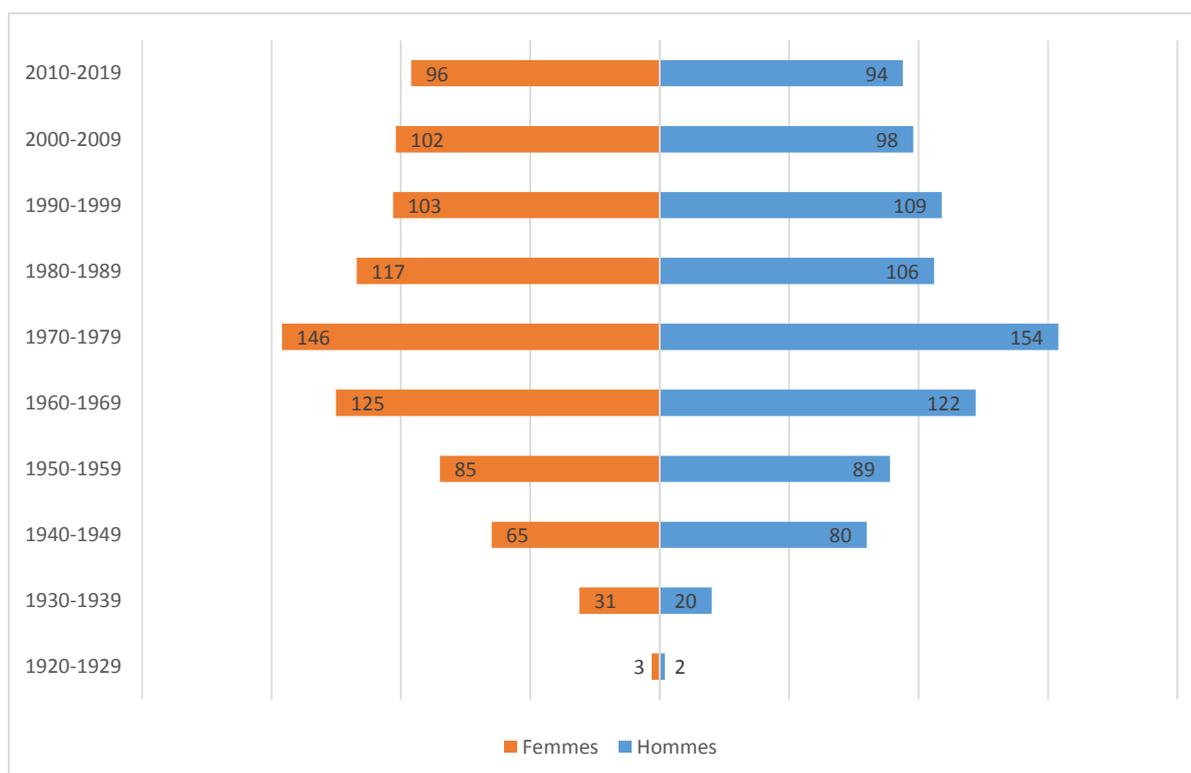
- Compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT et des craintes qu'elle suscite, la mise en valeur des dernières parcelles de la zone « villa » devrait s'accélérer en 2019 et 2020 compte tenu des projets à notre connaissance.
- On peut d'ores et déjà raisonnablement estimer que l'enveloppe de croissance de notre commune jusqu'au milieu des années 2030 (objectif : 1'953 habitants), compte tenu de notre proximité avec les commodités, devrait être consommée plus rapidement que ne le prévoient les règles fixées par l'Etat. S'en suivra une pause bienvenue !

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2018) :

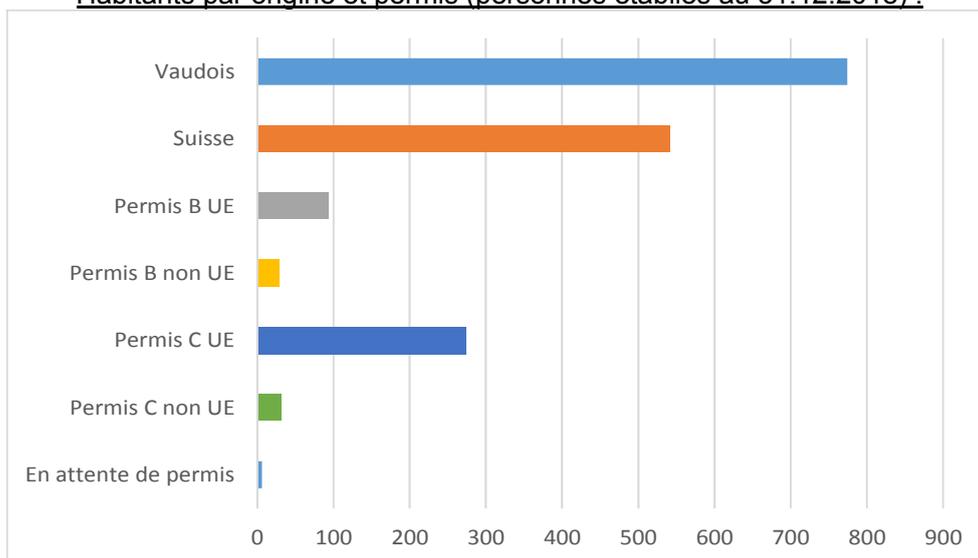
Pays	2018		2017	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1'315	75.3%	1'308	75.8%
France	66	3.8%	56	3.2%
Italie	80	4.6%	87	5.0%
Portugal	155	8.9%	154	8.9%
Espagne	28	1.6%	37	2.1%
Autre UE	41	2.3%	33	1.9%
Autre Europe	24	1.4%	16	0.9%
Afrique	8	0.5%	7	0.4%
Amérique	20	1.1%	17	1.0%
Asie	9	0.5%	10	0.6%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
	1'747	100.0%	1'726	100.0%

Les proportions restent stables. La croissance provient principalement de Suisse et des pays européens hors Union européenne. Tous les continents sont toujours représentés.

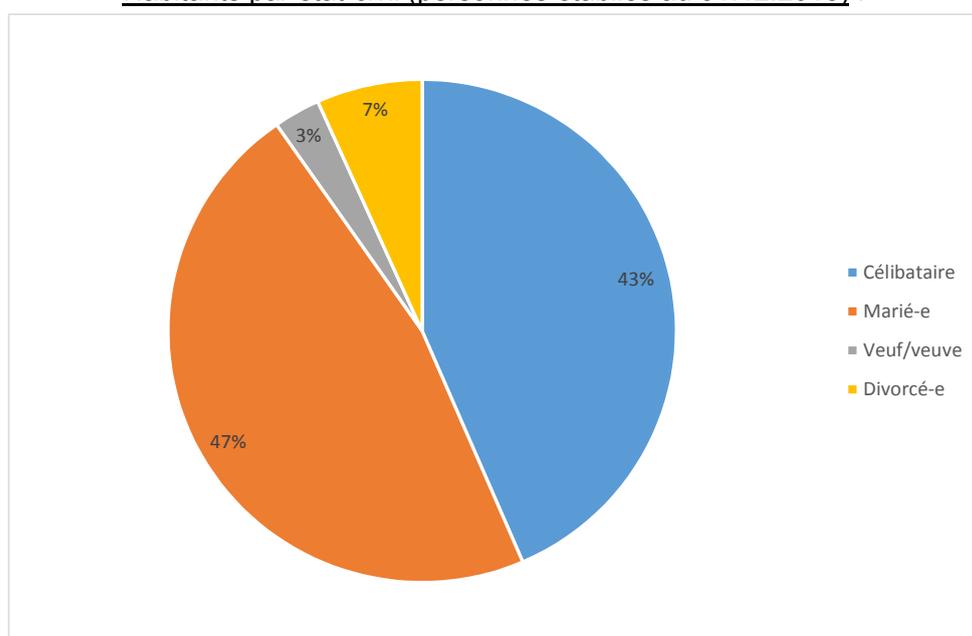
Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2018) :



Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2018) :



Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2018) :



Les trois graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 433 mutations durant l'année (372 en 2017 ; 342 en 2016), correspondant à :

Naissances	17
Décès	4
Arrivées (1)	203
Mariages	14 (7 couples)
Divorces, veuvages	6
Départs (2)	176
Naturalisations	13

(1) Y compris 17 résidences secondaires (dont 4 MEP et 3 au pair)

(2) Y compris 6 résidences secondaires (dont 3 MEP et 2 au pair)

Remarques : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance.

1.14 Chômage et RI

- En 2018, malgré les incertitudes politiques et les tensions économiques qui ont prévalu, sans oublier une tendance néfaste au repli sur soi-même, l'économie mondiale a connu un exercice plutôt faste, ce qui a permis à l'économie de notre pays de poursuivre son expansion, tant au niveau interne que sur le plan des exportations. Autre soutien, des taux d'intérêt extrêmement bas qui favorisent le secteur immobilier. Le chômage, en Suisse comme dans de nombreux pays industrialisés, a donc connu un nouveau recul, toujours appréciable.
- Sur le front du chômage, sans doute en raison de la structure de sa population, notre Commune est proportionnellement toujours moins touchée que les villes. Il faut d'ailleurs noter que, à de rares exceptions, les périodes de chômage vécues par nos concitoyennes ou concitoyens sont souvent de relative courte durée.
- Sur le front du RI, 19 requérants (chiffre inchangé par rapport à fin 2017) étaient inscrits à fin 2018. Parmi ces bénéficiaires, 8 ont moins de 25 ans et 5 plus de 50 ans. Point positif, malgré la hausse régulière de la population au sein de notre Commune, les personnes dépendantes du dernier maillon des prestations sociales fournies par l'Etat de Vaud demeurent stables, avec quelques variations saisonnières. Point négatif, le cercle des bénéficiaires continue à n'évoluer que très partiellement, ce qui signifie que la réinsertion tarde à voir le jour pour bon nombre d'entre eux.
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de notre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.

1.15 Jubilaires

- L'année 2018 a été marquée par les 90 ans de M. Raymond Corbaz.
- Mme et M. Françoise et Claude Fredez, ont, quant à eux, fêté leurs 50 ans de mariage.
- Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, de la diacre, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour un avenir serein.
- Mmes et MM. Margaretha et Walter Wieser, respectivement Domenica et Salvatore Donato, ont préféré fêter leurs 50 ans de mariage dans l'intimité de leur famille. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années partagées au sein de leur couple !

1.16 Abonnement journal "Général"

- Le nombre de personnes concernées par cette attractive démarche pour nos citoyens à la retraite augmente toujours.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.

1.17 Sociétés locales

USL

- L'AG a eu lieu au mois de mai.
- La société gère avec beaucoup de compétence l'unique lot de l'USL.

Gym pour Tous

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2018.
- La société compte toujours plus d'actifs parmi les jeunes citoyens et connaît une recrudescence de sociétaires, heureusement bien entourés par un comité motivé et une pléiade de moniteurs.
- Elle est toujours la société phare de la commune et les performances aux roues de nos gymnases sont connues au niveau cantonal.
- Fidèle à son habitude, l'organisation de la soirée a été très appréciée par les spectateurs.

- Du nouveau matériel a été mis à disposition des sociétaires pour permettre à ceux-ci d'exercer leur sport dans de bonnes conditions.

FC Venoge

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mises à jour pour la pratique du football.
- Après deux saisons en 2^{ème} ligue, le FC retrouve la 3^{ème} ligue. Le Club est un moteur pour notre jeunesse. Nul doute que malgré l'effectif réduit à l'échelle active, tout enfant a au moins joué ou pensé jouer au foot à un moment de son existence.
- La Commune de Penthaz continue de soutenir le Club autant financièrement qu'en procurant à leurs membres un maximum de confort dans l'équipement et les installations fournies.
- La section junior collabore toujours avec celle de La Sarraz.
- Le club s'inquiète pour l'avenir des installations et des futures implantations des terrains de jeux.

Chœur mixte « Le Rosey »

- Le concert d'automne à l'église a été comme à son habitude de grande qualité. La Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- Si la société n'est plus aussi active au niveau des manifestations communales, elle reste présente pour conseiller les plus jeunes et est toujours prête à donner un petit coup de main.

Jeunesse

- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse ont effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- De plus, cette année, elle a organisé à la grande salle le passage à l'an nouveau.
- Elle a également organisé une soirée spaghetti et un bal.
- Elle est toujours très motivée pour aider à la mise en place des manifestations locales. Les efforts de ses membres ont été fort appréciés lors de l'organisation de la fête des Tartreux.
- Histoire de la remorque qui squattait le territoire de Penthalaz, fin 2017, suite et fin : courant 2018, après passablement d'ordres et contre-ordres, la remorque a été déplacée par la voirie de Penthalaz et entreposée devant le bâtiment de la voirie de notre commune. Les restes des girons et quelques photos ont inquiété les parents des élèves. Elle a finalement été débarrassée par les membres de la société qui l'ont emmenée à la décharge. Pour compléter la petite histoire, la nouvelle remorque ne peut malheureusement pas être stockée dans le battoir en raison de sa trop grande hauteur.
- A signaler que la société, ainsi que la Gym et l'Amicale de l'Hydrante ont participé à l'inauguration de la RC 177 en y tenant plusieurs stands.

Unihockey Club de Penthaz

- La société organise depuis plusieurs années et avec brio le brunch du Nouvel-An. Le club participe également à la préparation des soirées théâtrales. Sur le plan sportif, il fait preuve d'assurance. Un tournoi populaire est organisé annuellement, avec le soutien financier de notre commune, qui se dispute toutefois à Penthalaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.
- Depuis cette année, le club compte deux équipes actives.

1.18 Manifestations

Fête des Tartreux

- L'édition 2018 a été marquée par la démission du président M. René Schlaeffli. La Municipalité tient à remercier ce dernier pour son travail durant toutes ses années.
- Suite à cette démission, la Municipalité a soutenu le reste du Comité pour assurer la pérennité de cet important évènement. A l'issue de la fête, un nouveau comité prendra soin d'organiser les futures éditions avec à sa tête M. Simon Mottier. Il est évident que la commune assurera la logistique afin que cette manifestation garde ses lettres de noblesse.
- Pour cette édition, un concours de tartes a été organisé qui a connu un joli succès.

- En vue de perpétuer cette manifestation, cette fête se tiendra désormais, dans la mesure du possible, le troisième week-end de juin.
- La préparation de la 40^{ème} édition est en route. La partie officielle sera animée par la présence des autorités et d'un représentant de la préfecture.
- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique, ont pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la Halte-jeux pour son aide précieuse.

Roses de la Saint-Valentin

- Cette sympathique initiative, qui réjouit les dames et leurs conjoints, a connu à nouveau un joli succès.
- La Municipalité envisage d'organiser annuellement cette manifestation.

Fête nationale

- Dans le cadre du roulement introduit depuis quelques années, l'édition 2018 a été organisée par notre commune au complexe de la Léchire. La manifestation a été comme à l'accoutumée sympathique. Elle a été clôturée par une raclette préparée par la Jeunesse et offerte aux participants.
- Cette manifestation a été bien suivie par nos concitoyens qui ont pu se déplacer grâce à un service de bus gratuits, assurés par nos chauffeurs.
- La partie officielle a été relevée par la présence de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat vaudois, qui clôtura de son discours la partie officielle ; son allocution fort appréciée a été précédée par les interventions de M. André Perrenoud, pasteur, et de notre syndic. Notons que pour l'occasion, le vin de fête a été habillé d'une jolie étiquette en souvenir de ce moment.
- Le feu d'artifice fut une réussite. Nous remercions la Jeunesse de Penthaz pour sa participation et la Cool'hisse pour la préparation du repas, ainsi que la Guggen de Penthalaz et la Fanfare de la Molombe pour les intermèdes musicaux.
- Nous tenons également à saluer la collaboration de notre groupe voirie pour l'efficacité de leur travail lors de cette manifestation.

Tour du Pays de Vaud

- La huitième édition a eu lieu dans des conditions optimales ; elle a permis aux coureurs de s'éclater sur un parcours exigeant mais agréable. Cette année, un petit parcours supplémentaire a été proposé aux participants moins entraînés. La participation festive a été également bien suivie par nos concitoyens.
- Les organisateurs ont décidé de renoncer à organiser la course en 2019. En effet, la date proposée par les responsables du TPV tombant pendant le festival Venoge, cela compliquerait sérieusement le bon déroulement de la manifestation. Toutefois, le comité s'est proposé pour la session 2020, mais le dernier week-end d'août, les organisateurs souhaitant donner un nouveau souffle à cette course.
- Comme d'habitude, un repas a été organisé pour remercier les bénévoles. Celui-ci a eu lieu le dimanche des Tartreux.

Venoge Festival

- Le festival, qui fêtait sa 24^{ème} édition, a été d'excellente facture. La qualité des artistes a ravi le nombreux public. Cette année, le festival a duré 5 jours, s'achevant le dimanche. Depuis l'année passée, la gestion de la cuisine a été confiée à divers commerçants qui ont proposé une intéressante palette de saveurs du monde.
- Pour cette édition, la commune de Penthaz a fait don d'une subvention de CHF 1.50 par habitant.
- Nous rappelons que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles et que ceux-ci peuvent s'inscrire sur le site internet du Festival. A bon entendeur !

Fête du Blé et du Pain

- Manifestation spéciale mais d'importance, cette année, la Fête du Blé et du Pain s'est déroulée comme tous les 10 ans à Echallens. Notre commune a participé au cortège en défilant avec son nouveau drapeau.

Nuit des contes

- Cette année, la Nuit des contes s'est déroulée le 10 novembre. Les intervenants ont conté sur deux sites : à la Porcherie et à l'Eglise, la subsistance étant servie au Bornalet. La Municipalité tient à remercier la famille Haymoz et tout son staff pour son implication dans cette manifestation.
- Suite au peu de participation des habitants de notre commune, la Municipalité a toutefois décidé de ne pas renouveler cette expérience.

Balade villageoise

- La balade de cette année, organisée comme à l'accoutumée par MM. Jean-Marc Gerber et Steeve Parisod, que nous remercions pour leur engagement, nous a fait découvrir nos forêts et leur entretien. Après une promenade sur le territoire communal, nous avons pu assister à l'évacuation de billes de bois à l'aide d'engins motorisés très impressionnants.
- Cette matinée fort intéressante s'est achevée par des grillades servies au local de la voirie.
- La Municipalité remercie le comité culturel ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation, de cette agréable journée.

Espace culturel du Bornalet

- L'Espace culturel accueille en son sein passablement d'animations organisées par des habitants de notre village ou des environs. Citons pour 2018 les animations suivantes proposées au public : Diman-Jeux, des expositions de peintures et de patchworks, une conférence et une présentation du DVD des 1000 ans.
- Nous remercions le Comité pour l'organisation au pied levé de Halloween ainsi que pour son dévouement et sa disponibilité et souhaitons encore de belles animations pour 2019.

Penthaz Comique Club (PCC)

- L'édition 2018 a été programmée sur deux samedis. Les spectacles qui ont été proposés étaient le show « NOUS » par Yann Lambiel et Marc Donnet-Monney, et le one-man-show de Nathanaël Rochat, ce dernier spectacle étant complété par un souper. Si ces deux spectacles ont eu le succès pressenti, les frais complémentaires tels que éclairage, le jeu de scène et la sécurité ont déséquilibré le budget.
- La Municipalité remercie tous ceux qui ont œuvré pour assurer le fonctionnement de ces manifestations, en particulier la Halte-Jeux et la paroisse qui ont travaillé à la mise en place de ces soirées.
- Après cette expérience, il a été décidé de mettre fin au PCC. A son grand regret, la Municipalité ne peut malheureusement que constater que les efforts entrepris pour varier les offres d'animations communales, ces dernières ne rencontrent pas le succès escompté. Cette situation inquiète sérieusement l'exécutif communal qui estime que malgré l'échec de ce projet, il est important de créer et de proposer d'autres manifestations pour permettre à nos habitants de trouver une identification dans notre village et d'éviter de sombrer dans la monotonie que nombre de communes proposent, à savoir impôts-boulot-dodo...
- Nous renouvelons ici aux sociétés et au comité d'organisation notre gratitude pour leur implication dans les projets proposés.

Journée Autour du Monde

- Cette sympathique manifestation, orchestrée par l'association la Cool-hisse, s'est tenue à Daillens
- La salle Jean-Villars-Gilles avait pour l'occasion revêtu mille couleurs représentant les pays participants qui avaient pour mission de présenter leurs spécialités locales et nous dévoiler leur folklore au travers de différents spectacles, danses et chants.
- Les pays présents étaient : la Chine qui, en plus de sa délicieuse cuisine, nous a présenté un spectacle de chants et de danses fort apprécié ; l'Inde présente en tenue traditionnelle et qui nous a enchanté par des danses colorées, le Kosovo, l'Italie et un festival de pâtes, le Portugal et leur cochon de lait, leurs bières et leur bonne humeur, l'Espagne et la paella, la Russie et la Roumanie et sa ciorba.
- Le public put donc goûter à plusieurs reprises à ces plats typiques, se délectant de ces parfums d'orient et d'occident, dans une ambiance très agréable.

- Les spectacles furent à la hauteur de l'évènement et finalement, les desserts confectionnés à la manière helvétique conclurent le menu.
- Le travail d'organisation est important, mais au vu de la participation peu encourageante, les organisateurs s'interrogent si l'expérience est à renouveler.

Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- Le comité, soudé, poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des bureaux de l'Etat. Cet épineux problème devrait connaître un dénouement en 2019, au plus tôt. Il est vraiment très compliqué d'avoir une ligne cohérente avec certains services de l'Etat.
- Un projet d'achat de la maison contigüe à la Maison d'enfant est en pourparlers.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale.

1.19 Bus PPDL

- La ligne PPDL continue à assurer la liaison entre nos quatre communes ; les véhicules Citroën qui assuraient jusqu'alors le service ont accumulé les problèmes. Finalement, l'un d'eux n'avait plus de marche arrière et l'autre un turbo défectueux. Depuis le mois de septembre, deux véhicules Opel ont pris le relais et assurent la liaison entre nos communes. Ces véhicules, achetés en leasing, ont une capacité de 17 places. Le bus d'appoint a été également remplacé suite à un accident ; désormais, un Peugeot équipé d'une porte latérale électrique assure ce service.
- Les nouveaux bus ont été équipés de sièges hydrauliques pour améliorer le confort des conducteurs.
- L'équipe est constituée de deux chauffeurs titulaires, deux remplaçants et d'aides sporadiques. Nos chauffeurs suivent régulièrement les cours de formation donnés par les transports routiers.
- Un petit mot encore sur notre bus d'appoint qui est régulièrement utilisé par nos habitants : il est loué régulièrement par les sociétés et les amicales de la région.

1.20 Collaborations intercommunales

- Les collaborations intercommunales et régionales se sont poursuivies l'an dernier. Les appels d'offres concernant le projet de piscine intercommunale couverte des Chavannes (ASPIC), à Cossonay, ont été lancés et sont rentrés. Si tout se passe normalement, après le chantier des aménagements du site qui est en cours, celui de la construction va commencer en automne 2019. De son côté, la scission partielle de l'ASiCoPe en deux associations scolaires primaires a été entérinée par les conseils intercommunaux. L'ASiCoVV et l'ASiVenoge sont officiellement sur les rails.
- L'ASiVenoge, dont les statuts ont été largement plébiscités en novembre-décembre 2017 par les législatifs des six communes qui la composeront, a officiellement vu le jour au 1^{er} janvier 2018. Elle regroupe les communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vuflens-la-Ville et accueillera, dès la rentrée 2019-2020, l'ensemble de la filière primaire.
- Le Copil de l'ASiVenoge a approuvé le projet de révision du MPGA de la Léchire.
- Conformément au mandat accordé par les six communes partenaires, le Copil, formé des six syndicats épaulés par un BAMO, a travaillé tout au long de l'année, sur le volet secondaire. Il a, entre autres, multiplié les réunions avec des directions scolaires de collèges d'importance comparable afin d'étudier leur modèle de fonctionnement. Il a effectué un certain nombre de visites de sites afin de mieux cerner le type de construction envisageable compte tenu de la pré-enveloppe d'investissement prévue par le Copil. Cette dernière doit tenir compte des capacités financières des communes et maintenir le coût par élève secondaire en cohérence avec la moyenne des groupements scolaires secondaires de la région. Il a aussi eu des entretiens avec des membres du corps enseignant, doyens et directeurs, ceci afin de cerner au plus près les besoins réels, et écarter tous désirs étant de l'ordre de la liste au père Noël.

2. FINANCES

Alors que le budget 2018, amélioré grâce à plusieurs prélèvements sur les réserves, dont celle pour travaux divers, prévoyait un déficit de l'ordre de CHF 75'000.-, le résultat 2018 final est équilibré. Ce résultat, supérieur aux attentes d'environ CHF 80'000.- après amortissement extraordinaire, s'explique grâce notamment à la baisse de plus de CHF 60'000.- des frais liés à l'ASiCoPe et de résultat extraordinaire sur les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations et gains immobiliers) de CHF 150'000.- après effets péréquatifs.

Les défis futurs demeurent toutefois toujours les mêmes, notamment, avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le refus dans les urnes de cette modification au niveau fédéral a pour conséquence l'augmentation des charges sociales acceptées, lors de la votation cantonale sur cet objet, ceci sans bénéficier de la manne fédérale promise.

Il va donc encore falloir rester prudent et attentif pour maintenir les finances communales à l'équilibre.

2.1 Finances générales

Le budget 2018, voté fin 2017, prévoyait un déficit de CHF 74'700.00. Comme nous venons de le relever, le résultat final est meilleur que prévu. Il présente un bénéfice de **CHF 2'354.22**.

Le total des produits se monte à CHF 8'928'148.01 contre un total de charges de CHF 8'925'793.79.

2.2 Revenu global des impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2018 est excellent. Le total des recettes du folio 21 (impôts) est supérieur au budget d'environ CHF 360'000.- en raison principalement des impôts conjoncturels.

La structure de nos contribuables est saine. En effet, nous ne connaissons aucune dépendance liée à l'un ou à l'autre de nos foyers fiscaux.

Les défalcatons, effectuées par l'Etat de Vaud qui effectue pour nous la perception des impôts, restent stable à CHF 53'705.85. La provision pour débiteurs fiscaux a diminué, pour sa part, de CHF 141'588.-.

2.3 Conjoncture

En 2018, malgré un contexte mondial toujours dominé par les tensions entre les Etats-Unis, la Chine et la Russie, à la fois aux plans géostratégique et commercial, la reprise conjoncturelle s'est maintenue à un niveau élevé en comparaison temporelle, voire même accélérée.

La zone Euro, notre principal partenaire commercial, demeure toujours quelque peu à la traîne, avec une croissance d'environ 1.5 %. Cela a cependant eu un impact moindre sur notre pays comme nous le verrons par la suite.

De leur côté, les USA surfent toujours sur la vague avec une croissance ferme proche des 3 % et un taux de chômage historiquement très bas.

Résultat, selon l'OCDE, la croissance mondiale du PIB a atteint à 3.3 % en 2018 (3.6 % en 2017).

Pour 2019, un certain nombre de facteurs font plutôt pencher la balance du côté d'un tassement de la conjoncture mondiale. En effet, le comportement infantile et incontrôlable du Président des Etats-Unis, pour user d'euphémismes, met en danger les échanges internationaux et la stabilité mondiale, y compris ceux de l'oncle Sam comme le démontre l'évolution récente, mais rapide, de certains secteurs économiques, à l'unisson de l'agriculture, des industries alimentaire et automobile.

Du côté helvétique, grâce à un commerce extérieur excellent, l'économie suisse a nettement accéléré en 2018, profitant d'une conjoncture mondiale globalement favorable comme nous l'avons vu plus haut. En 2018, le PIB a progressé de 2.5 %, après 1.6 % en 2017, avec une croissance nettement supérieure durant le 1^{er} semestre suivi d'un net ralentissement au cours du 3^{ème} trimestre, puis d'un redressement au 4^{ème} trimestre comme l'annonce le Seco. L'industrie manufacturière a su tirer ses marrons du feu grâce à une forte demande mondiale pour les produits suisses et une légère faiblesse

du franc. Elle a été le principal moteur de cette croissance avec la consommation privée qui est restée solide.

Pour 2019, le SECO est, comme à son habitude, et cela est son rôle, prudent. Il anticipe une progression de l'économie de 1.1 % et de 1.7 % pour 2020, estimant que l'économie mondiale perd plus d'élan que prévu, ce qui ralentit le commerce extérieur de notre pays et les investissements.

Cependant, selon une enquête effectuée auprès de plus de 700 entreprises actives en Suisse et non cotées en bourse (baromètre 2019), ces dernières ont confiance dans l'avenir et le climat des affaires est actuellement au plus haut depuis 2008. Seul secteur à être sceptique, celui du domaine commercial, alors que les sociétés du secteur de la construction et de l'énergie, tout comme celles des sciences de la vie sont optimistes. Elles prévoient un chiffre d'affaires 2019 supérieur à 2018 et envisagent d'engager du personnel, tout en rappelant que cela dépendra, comme toujours, de conditions extérieures favorables. Cette enquête met aussi en exergue le fait que l'indice de la construction, pour début 2019, compte tenu des carnets de commandes, a repris sa hausse, après 5 trimestres plus ternes.

2.4 Procédure budgétaire, plan d'investissement, plafonds d'endettement et de cautionnement

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil communal en 2013 et au crédit d'investissement accepté par votre plénum le 17 mars 2016, les travaux d'assainissement et de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière se sont poursuivis durant l'exercice. Sur l'enveloppe totale de CHF 2'380'000.- (projet d'étude et crédit d'investissement), la somme de CHF 2'322'561.35 (tenant compte des escomptes obtenus) a déjà été investie au 31 décembre 2018. Reste encore à recevoir les subsides de l'ECA d'environ CHF 50'000.-.

Suite au crédit d'investissement de CHF 830'000.- accepté le 25 mai 2016 pour le réaménagement de la route de Daillens, les travaux ont été terminés dans le courant de l'été. Après réception des derniers décomptes et subventions, la somme de CHF 786'282.00 a été investie au 31.12.2018. Comme prévu dans le préavis, les coûts relatifs à l'eau potable, aux égouts et à l'éclairage public ont été intégralement amorti en 2018.

L'extension de la Maison de Commune est terminée. Le préavis n° 09 – 2016 accepté par votre plénum en date du 8 décembre 2016 prévoyait un investissement de CHF 900'000.-. Le bouclage final se monte à CHF 875'560.47. Ce montant a été intégralement amorti grâce à la réserve pour travaux divers comme prévu initialement.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature a été fixé à 18 millions de francs, y compris la quote-part des associations intercommunales auxquelles nous prenons part.

2.5 Dette et utilisation des compétences municipales

La dette à long terme au 31 décembre 2018 se monte à CHF 6'789'664.- (voir détail dans le bilan).

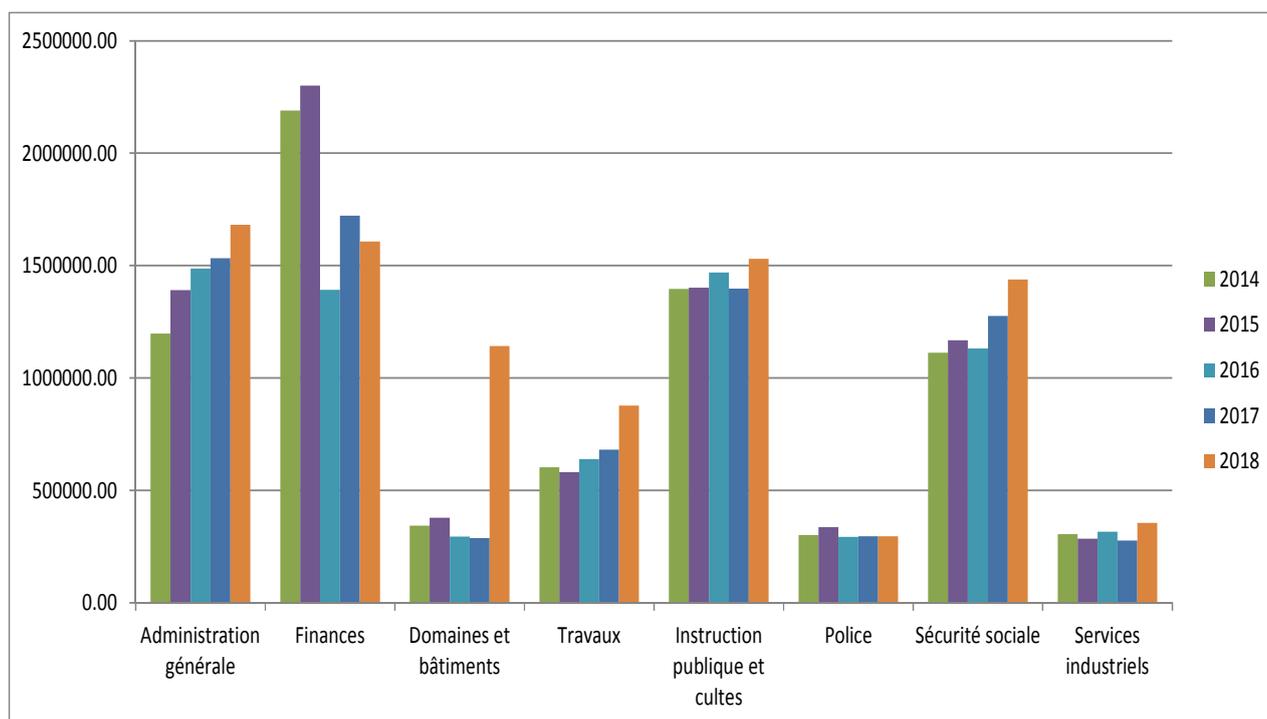
A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

En 2018, la Municipalité n'a pas eu recours à la compétence que vous lui avez accordée pour la législature.

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de maximum CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours, mais au maximum de CHF 100'000.- par année.

2.6 Charges par dicastère et leur évolution

Evolution des dépenses par dicastère 2014 – 2018



Le dicastère « Administration générale » subit une augmentation en raison du grand nombre de procédure liée aux permis de construire, aux études liées au processus de mise en conformité de notre PGA à la LAT et à la révision du MPGA « La Léchire - Les Mises », ainsi qu'au remplacement provisoire d'une collaboratrice pour des raisons médicales.

Le dicastère « Domaines et bâtiments » connaît une forte hausse en raison de l'amortissement, en une fois, de l'extension de la maison de commune.

Le dicastère « Travaux » connaît une hausse relative à l'amortissement des travaux relatifs aux égouts à la route de Daillens.

Le dicastère « Instruction publique et cultes » augmente en raison de travaux effectués aux collèges et aux coûts de l'AJERCO.

Le dicastère « Sécurité sociale » connaît une hausse conséquente en relation avec la facture sociale prévue pour l'année sous revue. Le bon résultat des impôts conjoncturels, dont nous parlions sous le point 2.2, explique cette hausse.

Le dicastère « Services industriels » connaît une hausse relative à l'amortissement des travaux relatifs aux canalisations d'eau potable à la route de Daillens.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Décharges

- La Municipalité a été informée par les services de l'état de la mise à l'enquête du PAC Colliare et son déroulement.

3.2 Jardins familiaux

- La partie entourant les jardins est louée à l'un de nos agriculteurs. Ce terrain fait partie des domaines communaux et, dans le cas précis, fait partie de ses prairies.
- Deux changements de locataires ont eu lieu, l'un pour cause de changement de commune et le second par résiliation du bail au 31 décembre 2018. Le premier jardin a trouvé un nouveau locataire, le second sera remis à un habitant de Penthaz début 2019.

3.3 Forêts, arbres et haies

- En 2018, de nouveaux cas de nids de chenilles processionnaires sont apparus. La Municipalité suit très attentivement cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

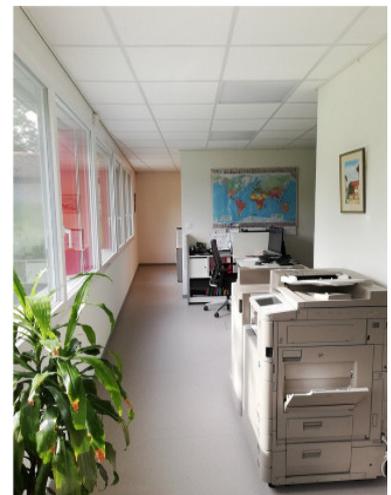
3.4 Bois de feu

- Le martelage s'est déroulé le 24 mai. Il a eu lieu dans la forêt des Bâches en présence du Municipal en charge, du personnel de voirie, du garde forestier et de l'inspecteur d'arrondissement. D'autres coupes ont eu lieu, mais elles font encore partie des mesures liées à la RC 177 et sont du chablis (coupes de nettoyage ou de sécurité).
- Une balade de Penthaz s'est déroulée avec comme sujet la sylviculture. Les participants ont pu compter sur la présence de notre garde forestier, M. Laurent Robert accompagné de bucherons. Nous avons pu profiter de nombreuses informations sur la gestion des forêts ainsi que des démonstrations de machines d'abattage et de porteur (récupérateur de billes de bois).

3.5 Maison de Commune



- Les travaux d'agrandissement et de transformation de l'ancien bâtiment se sont terminés, conformément au programme, au printemps 2018. Le crédit de construction et d'installation des nouveaux locaux d'un montant de CHF 900'000.- a été strictement respecté.
- Aussi, c'est avec satisfaction que la Municipalité a pu inviter la population ainsi que les différents entrepreneurs à une journée portes-ouvertes le 22 septembre. Les nouveaux locaux se sont avérés très pratiques et ont vite séduits les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. Les inconvénients et soucis des travaux ont vite été oubliés.



3.6 Salle polyvalente

- Nous avons fait installer une fontaine à eau branchée sur le réseau d'eau dans les locaux utilisés par la PentaDîne dans la galerie, facilitant ainsi sensiblement le travail des collaboratrices.
- Le système des stores de la grande salle montre des signes de fatigue, ceci notamment en raison d'incivilités commises à l'extérieur du bâtiment. Plusieurs réparations ont été nécessaires, et une révision totale des moteurs et glisseurs devra être entreprise dans ces prochaines années.
- En ce qui concerne les sous-sols (cuisine, chauffage, chambre froide), nous avons eu des problèmes importants dus aux fortes chaleurs de l'été combinées avec celle dégagée par le chauffage central ainsi que du compresseur de la chambre froide : l'accumulation de la température pose de sérieux problèmes au fonctionnement de la chambre froide. Nous devons impérativement prévoir une aération supplémentaire pour éviter l'endommagement du compresseur. Ces travaux sont budgétés pour le courant de l'année 2019.

3.7 Police des constructions



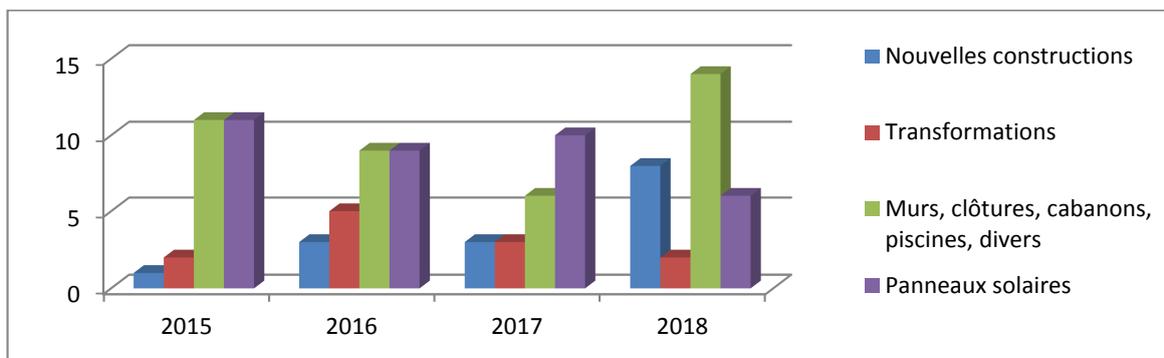
- En 2018, les demandes de permis de construire ont sensiblement augmenté, ceci principalement lié à l'incertitude provoquée par la LAT. Ainsi, quasiment toutes les parcelles encore non utilisées de la zone villa (zone de faible densité) ont été dotées de projets de construction de villas. En parallèle, les travaux de rénovations/transformations d'anciennes maisons du village se sont poursuivis avec plusieurs

projets relativement importants, projets qui ont soulevés plusieurs oppositions. Du fait de l'accroissement de foyers dans la zone village, la Municipalité étudie différents projets de modification de la circulation et du stationnement dans cette zone.

- La commission de salubrité s'est réunie à cinq reprises (comme l'année dernière) afin de contrôler la conformité des travaux de construction réalisés avec permis de construire.

Permis de construire :

Type/Année de construction	2014	2015	2016	2017	2018
Nouvelles constructions	1	1	3	3	8
Transformations	3	2	5	3	2
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	14	11	9	6	14
Panneaux solaires	2	11	9	10	6



La tendance déjà observée en 2017 se poursuit et se renforce en matière de nouvelles constructions dans le vieux village, liées à la volonté de la LAT en matière de densification des zones constructibles. On constate également une nette reprise des constructions de minimales importances (murs, cabanons, piscines, etc.). Après l'explosion du nombre d'installations de panneaux solaires ces trois dernières années, la tendance montre une baisse sensible.

3.8 Aménagement du territoire

- Dans le cadre de la future implantation d'un collège secondaire à Penthaz, sur le site de la Léchire, compte tenu que le document actuel, ancêtre des désormais 47 OAT, date des années septante, le canton a demandé une mise à jour du PGA « La Léchire – Les Mises ». Elle sera accompagnée d'une pré-étude de mobilité pour l'ensemble du site et du cheminement des élèves fréquentant les lieux tant sur les plans primaire que secondaire.
- Compte tenu du fait que le bureau Fischer & Montavon (F&M) a remporté l'appel d'offres du PGA, la Municipalité a trouvé logique de prendre le même bureau pour effectuer ce travail. Pour la pré-étude sur la mobilité, F&M s'est associé au bureau Christe & Gygax. Ce document est en cours d'élaboration et devrait être remis à la Municipalité courant du premier trimestre 2019, ceci afin d'être transmis à l'Etat conformément à ses exigences. La mise à l'enquête du MPGA devrait avoir lieu au tout début du deuxième trimestre 2019.
- Plan Général d'Affectation (PGA) et règlement de police des constructions (RPGA) :
 - Pour rappel, les communes vaudoises ont jusqu'en 2023 pour mettre en concordance leur PGA avec la nouvelle LAT.
 - La procédure d'offre sur appel et le choix du bureau d'étude, à savoir F&M, se sont déroulés en 2018. Les trois bureaux choisis ont répondu à la requête municipale. Deux bureaux avaient un léger avantage pécuniaire, à savoir le bureau retenu et un bureau avec lequel la Commune de Penthaz travaillait depuis de nombreuses années. Le bureau F&M a finalement été retenu car il apportait une vision quelque peu nouvelle dans le développement de son concept et sa vision pour l'avenir de notre Commune dans le respect de la LAT.
 - Ce processus et premier aller-retour avec le SDT sont à peine lancés que déjà surgissent les premiers problèmes sur le périmètre du territoire urbanisé et les surfaces disponibles dans les zones à bâtir, voire sur les périmètres réservés. Une chose est quasiment sûre : Penthaz n'obtiendra que pas ou très peu de surfaces constructibles et les anciennes zones intermédiaires, mises en exergue dans le PGA actuel, font d'ores et déjà partie de l'histoire.

3.9 Parcs, jardins et cimetière

- Comme les années précédentes, le terrain de foot est bien entretenu grâce au contrat avec la société Terrasport et au travail de la voirie. Ce contrat devra être renégocié en 2019.
- Dans le cadre du cimetière, un projet de simplification est prévu pour les plaquettes fixées sur la pierre du Jardin du souvenir. Ce projet est mis au budget 2019.

3.10 Place de jeux et installations sportives

- Le Skate-park est toujours fortement utilisé par les enfants de la commune ainsi que la place de jeux pour les plus petits. Nous n'avons pas eu de dégâts à déplorer cette année.

3.11 Porcherie

- La Porcherie reste une salle de dégagement fort utile pour la Municipalité et certaines séances de conseils intercommunaux. Aucun travail spécifique d'entretien n'a été nécessaire en 2018.

3.12 Collège de la Léchire

- Cette année, nous n'avons pas eu de problèmes particuliers avec le chauffage, malgré l'équilibre précaire du système.
- En ce qui concerne la toiture du collège, après la réfection de celle-ci, nous avons constaté dans le cadre des différents contrôles réguliers du bâtiment que des piliers du deuxième couvert étaient dans un état critique ; il a fallu procéder à une modification importante de ce couvert pendant les vacances scolaires, ceci en ayant auparavant sécurisé l'endroit. Ces travaux d'un coût total de CHF 8'700.- ont été pris en charge par l'ASiCoPe.
- Nous avons procédé à une nécessaire rénovation de la cuisine de l'appartement du concierge. Par la même occasion, nous avons dû refaire le carrelage de la cuisine et du living, carrelage qui commençait à se décoller et se fissurer. Le coût total a été d'environ CHF 23'000.-.

- A l'extérieur, suite à de trop nombreuses attaques de chenilles processionnaires, nous avons été obligés d'abattre le grand pin qui se trouvait près du pavillon scolaire, le risque pour les enfants d'être brûlés par des poils urticants n'étant tout simplement pas acceptable. Un chêne a également été enlevé pour des raisons identiques.

3.13 Collège du Bornalet



- Il n'y a pas eu de travaux d'entretien sur ce bâtiment. Dans la cour, nous avons installé une ancienne cabine téléphonique qui servira au dépôt de livres pour les habitants de la commune.
- Dans la partie réservée aux jeux de la garderie, nous avons, sur demande de sa direction, installé une cabane en bois pour permettre de ranger le matériel (petits vélos, etc.) utilisé dans cette zone.



3.14 Bâtiment de la voirie (ex bâtiment du feu/FC Venoge) et battoir

- Après les différents travaux de rénovation et d'entretien de l'année précédente, nous n'avons pas eu de travaux spécifiques pour l'année 2018.

3.15 Eglise

- Suite à différentes demandes, nous avons mis au point un système pour permettre à des gens de l'extérieur de visiter l'église en dehors des moments limités d'ouverture. Ainsi les personnes intéressées peuvent demander les clés de l'église directement auprès du greffe.
- Dans le cadre de l'exposition du groupe de patchwork Vol Doigts au Bornalet, la Municipalité a acquis trois œuvres pour la décoration de l'église, permettant ainsi de cacher certains travaux de réfection d'un des murs.

3.16 Projet de construction d'une UAPE

- La Municipalité a finalement opté pour un bâtiment neuf situé entre le collège de la Léchire et les pavillons scolaires provisoires situés à côté du terrain d'entraînement du foot.
- Un crédit de CHF 600'000.- a été approuvé par le Conseil communal pour permettre la construction de ce bâtiment. Il devrait être modulable pour permettre un éventuel futur agrandissement. Des appels d'offres ont été lancés en décembre 2018 pour une éventuelle construction en 2019.

3.17 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La Municipalité de Penthaz est présente dans le Comité de pilotage (Copil) représentant les quatre maîtres d'ouvrage : Commune de Cossonay, Association scolaire de l'ASiCoVV, fondation du Vernand et l'ASPIC.
- Après quelques péripéties liées au changement de maître d'ouvrage (de l'ASiCoPe au départ au nouveau groupement mentionné ci-dessus), le Copil a lancé la procédure de marchés publics fin novembre 2018. Quatre offres ont été reçues qui seront examinées début 2019, ce qui devrait

permettre de commencer les travaux dès l'automne 2019. Le délai d'ouverture du complexe reste toujours fixé pour la rentrée 2021.

3.18 Terrains communaux

- Le chantier de la route RC 177 est arrivé quasiment à son terme. Le tapis final suivra en 2019. Les plantations, notamment de haies ainsi que de divers arbres épars, ont été effectuées et le seront encore en 2019.

4. TRAVAUX

4.1 Parcs, signalisation

- Un inventaire des plaques de rue a été fait. Avec le temps, bon nombre de celles-ci ont nécessité un rafraîchissement, voire un remplacement. L'ensemble des travaux a été exécuté en début d'année par le groupe voirie.

4.2 Vitesse

- Cette année, la gendarmerie a effectué 6 contrôles de vitesse dans notre localité, 4 à la route de Lausanne, 1 à la route de Cossonay et 1 à la route de Sullens. A deux exceptions près, le taux d'infraction s'est malheureusement révélé être au-dessus de celui observé au niveau cantonal.

4.3 Routes

- La pose du tapis final au chemin de la Rippe et à la route de la Gravière a été effectuée durant la semaine du 3 au 7 septembre. Cette étape a marqué la fin de cet important chantier. La zone où nous avons créé la présélection sur la route cantonale 251-B-P n'a pas été traitée. Le tapis final sera posé en même temps que celui de la RC 177. Ces travaux sont prévus en été 2019.
- Les travaux de réfection sur la route de Lausanne au droit du débouché de la route de la Gravière ont été réalisés début septembre. Ils étaient nécessaires afin de régler le problème récurrent d'affaissement de quelques pavés. La solution retenue s'est imposée afin d'en limiter les coûts. En effet, la suppression des pavés était inévitable pour ne plus avoir de point faible à ce carrefour et la pose d'un nouvel enrobé de couleur en si petite quantité aurait été trop coûteuse.
- La réfection du tapis sur la route cantonale 317-B-P, contournement du nord de notre village, s'est déroulée du 9 juillet au 3 août. Le secteur concerné s'étendait depuis la sortie de Penthaz vers la station Agip jusqu'au nouveau giratoire où débouche la RC 177. Ces travaux entrepris par l'Etat de Vaud se sont déroulés dans les temps grâce notamment à une météo favorable.
- Suite au courrier d'un citoyen du village, la Municipalité avait repris contact en été 2017 avec le Service des Immeubles, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud au sujet de l'avenir de la Pierre à Sabot. Après plusieurs échanges, une séance s'est finalement déroulée sur place le 26 avril 2018, en présence d'une représentante des monuments historiques, du voyer des routes, d'un expert tailleur de pierre et d'une délégation municipale afin de discuter des mesures à prendre pour conserver ce témoin du passé. Il a été précisé les points suivants :
 1. Cette borne est protégée en tant qu'élément faisant partie de la voie de communication historique d'importance nationale reliant Lausanne à Pontarlier.
 2. Il s'agit également d'un monument historique classé qui a reçu la note de 2 lors du recensement architectural de Penthaz en 1994. Elle a la même note que l'église, l'ancienne cure ou encore le bâtiment annexe du château. Dans ce classement, la plus haute note est le 1 et à Penthaz, le seul bâtiment ayant reçu cette note est le Château.
 3. De par son emplacement, la Pierre à sabot appartient au Canton et les coûts d'entretien sont à la charge de ce dernier.
 4. Enfin, le rapport d'expertise conclut que la pierre devait être restaurée et que son emplacement actuel doit être maintenu à long terme.

Des travaux de consolidation ont été entrepris dans le dernier trimestre de l'année.

A noter encore que la Pierre à sabot, datée de 1812, est taillée dans un granit qui provient de la carrière de St-Tryphon dans le chablais vaudois.

- Avec l'ouverture de la RC 177, il est nécessaire de revoir la signalisation sur les routes cantonales aux alentours de notre village. Dès le mois de janvier 2018, une délégation municipale a rencontré le chef de projet de la RC 177 et le voyer des routes pour leur faire part cette problématique. Les démarches pour adapter la signalisation sont en cours.



- Il faudra faire probablement preuve de patience, jusqu'à ce que la signalisation soit adaptée, car cela ne relève pas uniquement du Canton. En effet, notre commune se trouve sur le trajet de la route nationale n°9 qui relie Vallorbe à Gondo. Par conséquent, le changement d'itinéraire devra être entériné également par la Confédération ce qui va allonger les délais.

- Lors de cette rencontre, la question d'une éventuelle reprise de la route de Cossonay par la Commune a été évoquée. Les routes de Lausanne et de Daillens resteraient quant à elles des routes cantonales en traversées de localité. La Municipalité a fait savoir qu'elle pourrait entrer en matière. Elle ne prendra toutefois une position définitive que lorsqu'elle aura la garantie que les mesures d'assainissement du bruit exigées sur ce tronçon cantonal par l'étude menée en 2017, seront prises en charge par le Canton.

- L'enquête sur les décisions d'allègement du bruit routier s'est déroulée du 20 avril au 22 mai 2018. Aucune opposition ou remarque n'a été formulée. La cheffe du département a approuvé ce dossier en date du 24 août 2018. Cette étape met un terme au processus de la mise en conformité de notre réseau routier. Ce dernier répond désormais aux normes exigées par la loi. A noter encore que nous avons pu bénéficier des subventions fédérales.
- Le 22 janvier, suite à de fortes pluies, le pont de la Venoge a dû être fermé pendant une journée. L'état du pont, les débordements constatés aux abords, ainsi que l'amoncellement de troncs en amont de l'ouvrage rendirent la situation critique et justifiaient de prendre cette mesure.



- Après analyse des offres d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs relatives au remplacement du pont de la Venoge, la Municipalité a décidé de donner ce mandat au bureau Bernard et Forestier de Penthalaz. La demande de crédit d'étude a été octroyée par le Conseil communal lors de sa séance du 27 septembre. La demande du crédit d'investissement devrait être présentée courant 2019.

4.4 Espaces publics



- Un nouveau panneau d'affichage d'informations officielles ainsi qu'un écran interactif ont été placés le long à la route de Cossonay vers le carrefour de la Treille. Les deux panneaux d'informations qui étaient situés en face de l'ancien magasin Denner ont été déplacés dans le quartier du chemin de La Vaux pour remplacer les anciens panneaux d'affichage défectueux.

- La Municipalité a fait l'acquisition d'une ancienne cabine téléphonique dans le but de la transformer en bibliothèque libre-service. Elle a été aménagée et installée à côté du portail de la place du Bornalet (voir aussi point 3.13).

4.5 Eclairage public

- La puissance de l'éclairage des passages piétons situés sur la route de Lausanne et au carrefour de la Treille a été renforcée.
- Les lampadaires du chemin de La Cabaule et du chemin du Montillier qui étaient encore équipés de lampe à vapeur de sodium ont été équipés de luminaires à LED courant janvier.

4.6 Véhicules



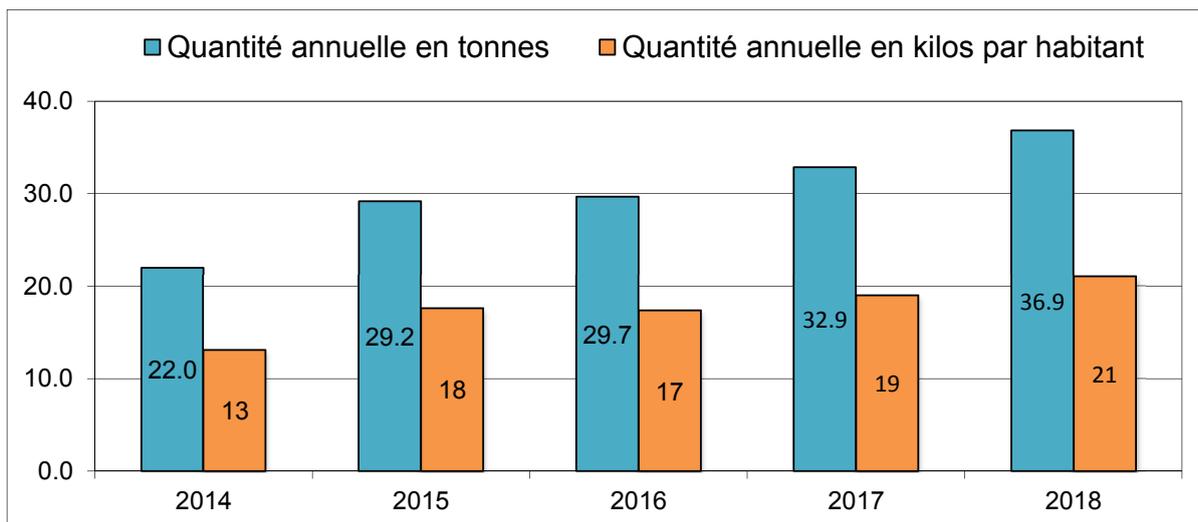
- Après de longs mois d'attente, le véhicule IVECO nous a été livré le 19 juillet. Après une petite formation, le personnel de la voirie a pu prendre possession de ce bel outil de travail.

4.7 Voirie et déchetterie

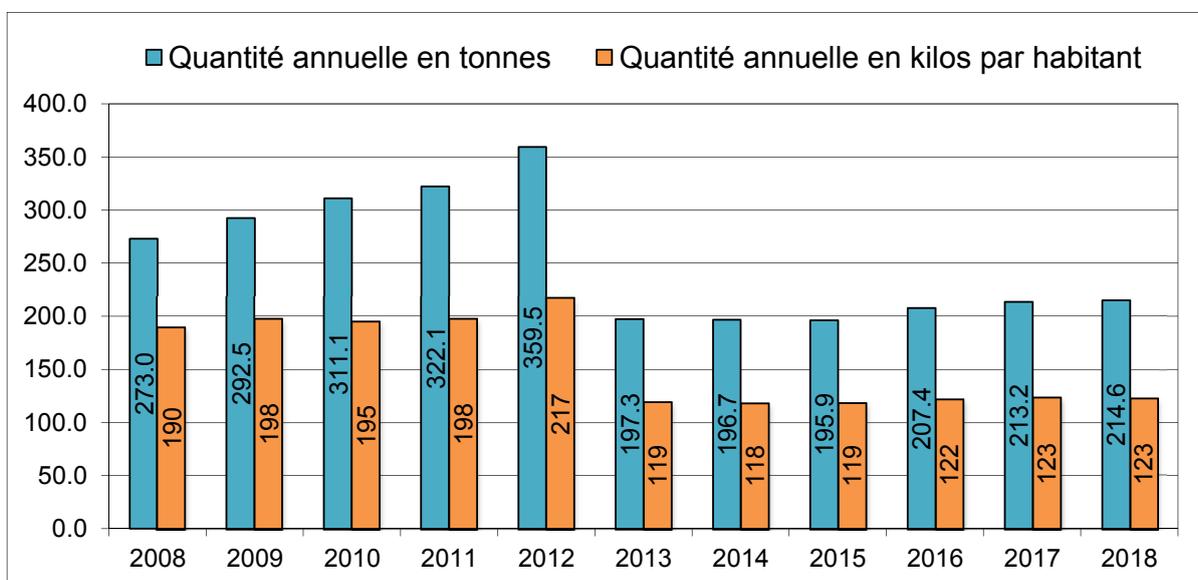
- Suite aux transformations effectuées fin 2017 et début 2018, l'inauguration de notre déchetterie intercommunale s'est déroulée sous un soleil radieux le samedi 23 juin. Nous avons pu compter sur la présence de deux députés de la région, d'un représentant de la DGE, de représentants des autorités de nos trois communes et de la population cordialement invitée à cet événement. Après la partie officielle et le coupé de ruban, toute l'assemblée fut conviée à un apéritif
- Une nouvelle convention liant les communes de Gollion, Penthaz et Penthaz ainsi que Valorsa a été signée fin juin. Ce document est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 10 ans.



- Le tonnage des déchets organiques des ménages récolté est en hausse. Ces déchets sont acheminés à Lavigny dans le but d'être valorisés en gaz et en compost. Les quantités ramassées durant les cinq dernières années sont les suivantes :



- Durant les 11 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :



5. INSTRUCTION PUBLIQUE

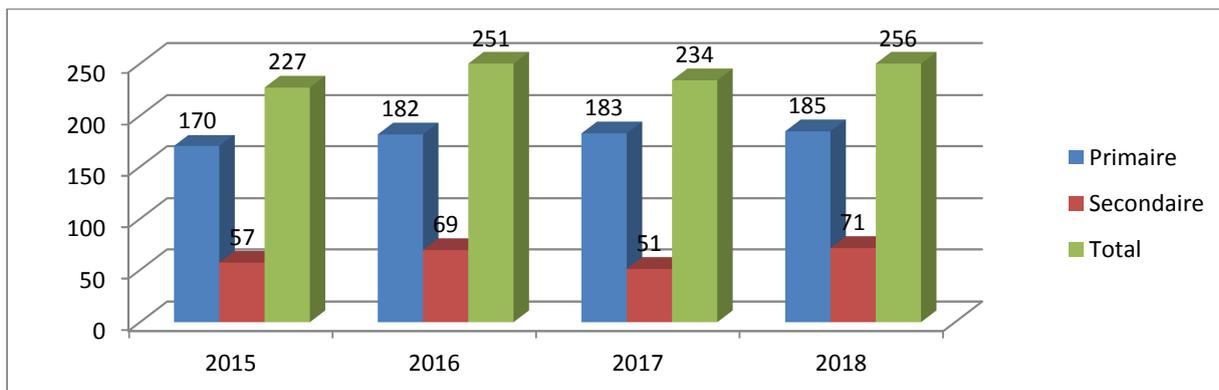
5.1 ASICoPe

- Les comptes 2017 de l'ASICoPe et le budget 2018 ont été acceptés. L'ambiance de travail au sein de l'ASICoPe est toujours excellente, les dossiers sont traités avec diligence et le Codir est tourné vers l'avenir.
- L'ASICoPe ne s'occupe désormais plus que du secondaire et s'apprête à absorber dans son giron les communes du Pied du jura, ceci dès août 2019. Les statuts de l'association devront être modifiés en conséquence.
- La pénurie des classes sur nos sites est un problème récurrent qui nous préoccupe au plus haut point. La Municipalité espère que les politiques régionaux mettront un point d'honneur à trouver des solutions à long terme pour permettre à nos écoliers de continuer de bénéficier d'un enseignement de qualité.
- Le projet d'association relatif à la piscine régionale (ASPIC) et les statuts ont été adoptés par l'ensemble des communes partenaires (voir aussi point 3.17).
- Suite à la création de deux nouvelles associations, l'ASIVenoge et l'ASICOVV, il est nécessaire de remettre l'attribution des transports aux marchés publics ; cette démarche est effectuée par l'ASICoPe pour les trois entités.
- La collaboration avec CarPostal s'est améliorée durant l'année. Par contre, on remarque une nette augmentation des incivilités dans les bus ; le comportement de certains élèves est inquiétant, le laxisme des parents désarmant. Nous œuvrons à améliorer cette pénible situation.
- L'informatisation de la gestion de la cantine scolaire a fait des émules.
- Le trafic autour du complexe de la Léchire pose toujours des problèmes. L'afflux de la circulation des parents amenant leur progéniture sur le site provoque parfois des bouchons et empêche l'arrivée des bus scolaires. La direction des écoles s'applique à informer les usagers et prônent un accès pédestre des élèves.
- Au sein du Codir, M. Lionel Vidoudez a remplacé M. Roger Reymond, démissionnaire.

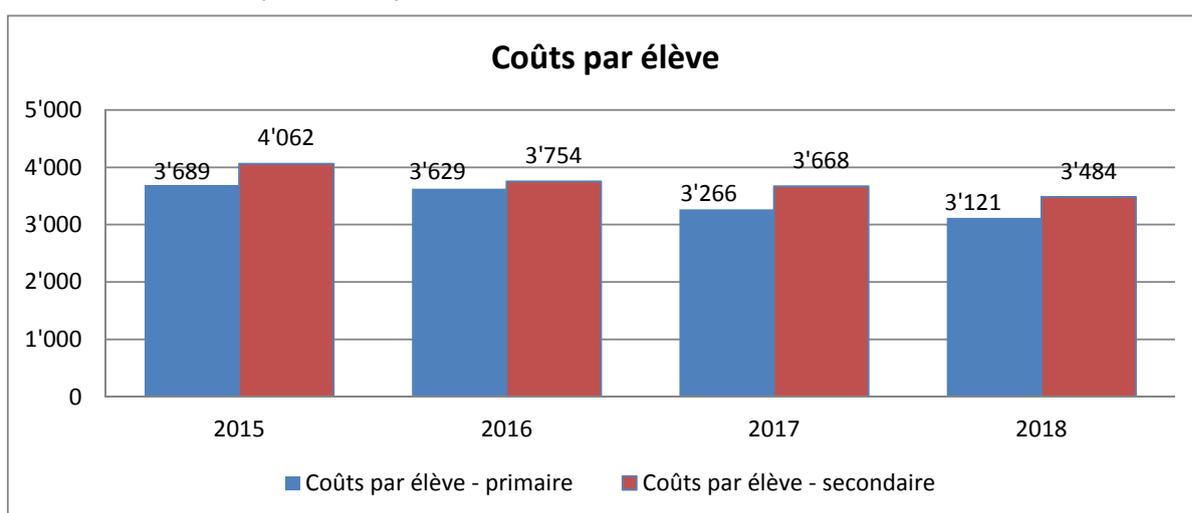
5.2 ASIVenoge

- L'installation des autorités du nouveau groupement scolaire responsable du primaire pour les élèves du bas de la Venoge a été mise en place par le Préfet en février 2018.
- Le Codir a commencé à travailler sur les chantiers assez conséquents que sont notamment les transports et la procédure de marchés publics, les constructions pour assurer les classes, l'éventuel projet de cantine.
- A noter que la collaboration avec les autres établissements scolaires est excellente.
- Il est à signaler que la direction de cette école sera assurée par M. Pierre Déjardin. La présidence du Codir est en main de M. Yves Jauner, municipal à Penthalaz, et la présidence du Conseil intercommunal a été confiée à notre syndic, M. Philippe Besson.

5.3 Ecoliers de Penthaz



Suite à la forte réduction d'élèves en secondaire l'année dernière, due à des facteurs ponctuels, on constate comme prévu la reprise de la croissance.



5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASiCoPe que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Cossonay accueillent de nombreux élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.
- Le succès de ce service a généré une demande sur le site de Penthaz. La proposition formulée par le CET sera étudiée.

5.5 Conseil d'établissement (CET)

- Le CET a siégé à deux reprises. Ses membres sont sensibles aux futurs des écoles. Dès 2019, suite à la décision 158 de Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, trois conseils d'établissement seront créés dans notre arrondissement, soit deux pour le primaire et un pour le secondaire de l'ASiCoPe.
- Le CET apprécie le futur projet de la piscine intercommunale de Cossonay.

5.6 Ecoles de musique

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 9.50 / hab. en 2018, hausse de CHF 1.- / hab.) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2018, aucune demande de subvention n'a été déposée suite à l'introduction du règlement y relatif.

5.7 Patrouilleurs

- L'effectif est complet et fonctionne bien sous la houlette de Mme Line Corbel que nous remercions pour son travail.
- La commune demande aux conducteurs et conductrices de redoubler de prudence aux abords de l'école et de respecter les signaux et les informations des patrouilleuses et patrouilleurs.
- Suite à des démissions et des départs, l'équipe a été quelque peu remaniée, mais l'excellente ambiance qui règne au sein du groupe permet d'avoir toujours des volontaires pour cette tâche qui n'est pas si facile à assumer.

5.8 La « PentaDîne » cantine scolaire



Cantine scolaire de Penthaaz

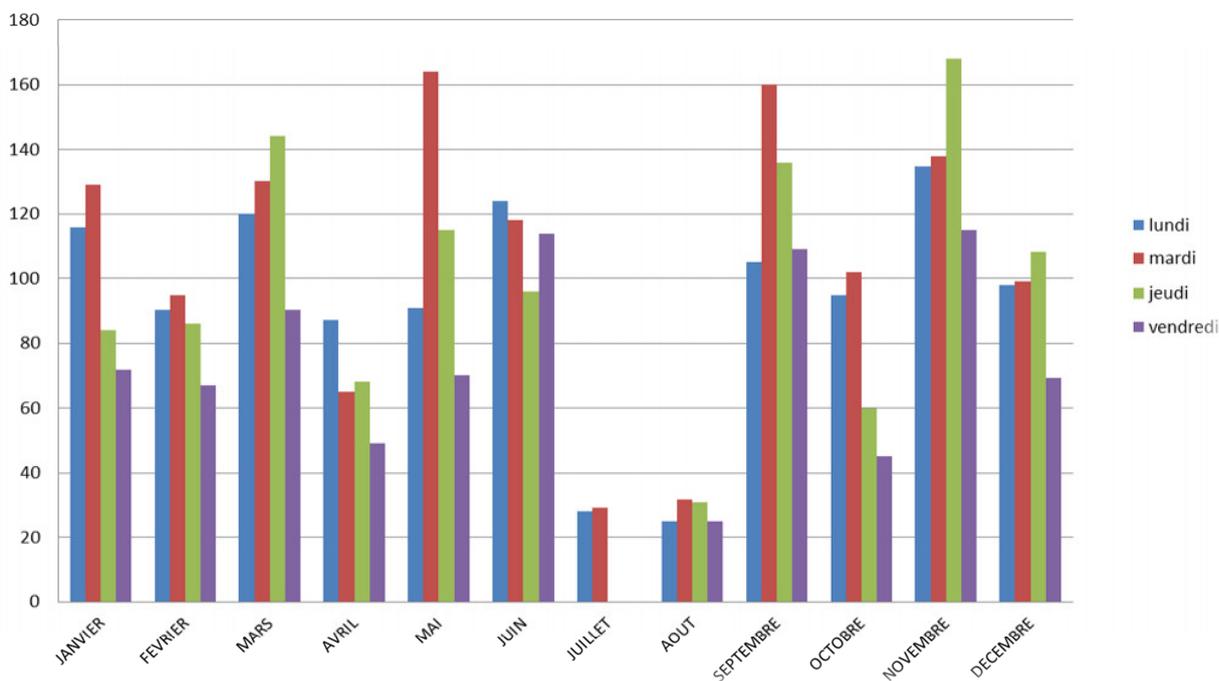
- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Malgré l'augmentation de sa fréquentation le service est toujours assuré par six personnes, dont une coordinatrice.

- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes

blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.

- Une installation d'eau potable a été installée en lieu et place des anciennes fontaines à eau.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- Nous tenons à renouveler nos félicitations au personnel pour la qualité de leurs prestations.

Fréquentation de la PentaDîne en 2018



6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Service du feu

- En 2018, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 258 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une augmentation de 30,3 % par rapport à 2017, soit 60 sorties de plus. Parmi ce grand nombre d'interventions, on compte près de 77 cas d'inondation (40 en 2017) dû aux tempêtes en début d'année Eleanor et Evi. Par contre, on constate une forte diminution des cas de feu qui ont été de 43 (-14 par rapport à 2017). Notons en particulier le cas important et impressionnant de CRIDEC. Il y a également eut pas moins de 26 cas de pollutions par hydrocarbures dans le secteur du SDIS, des missions de sauvetage et de services préventifs (1^{er} août et Festival Venoge). Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant (www.sdis-venoge.com).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 20 reprises (+8 par rapport à 2017).

6.2 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) mais est apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- Hormis les cours de répétition habituels, l'ORPC Gros-de-Vaud a été engagée pour divers travaux au profit de communes ou d'EMS afin de les soutenir lors de sorties en plein air de leurs résidents.
- Le test des 42 sirènes du district a eu lieu en février.
- Une intervention en commun ORPC Gros-de-Vaud, SDIS Région Venoge et Samaritains section Venoge a eu lieu en mars 2018. Le scénario envisageait un séisme de magnitude 7 dans la région de Gollion (piste d'exercice PC Vaudoise) avec pour conséquence l'effondrement de plusieurs bâtiments, des incendies, une explosion et un grand nombre de victimes. Cet exercice fut une belle réussite. Il a bien sûr fait ressortir des points d'amélioration qui seront traité durant l'année.
- M. Ph. Tesse, Municipal, est président de l'assemblée intercommunale.

6.3 Police – Sécurité publique

- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas connu d'activité particulière.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a à nouveau fait plusieurs fois halte sur notre Commune en 2018. Il est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. Le processus se poursuivra en 2019.



- La Municipalité a renouvelé, tacitement et aux mêmes conditions, le contrat avec la société EKML pour un an.
- L'installation de systèmes de vidéosurveillance à la Léchire et au Bornalet apporte toujours entière satisfaction à notre exécutif. Cependant, suite au déclenchement d'un feu inopiné par un groupe de jeunes, nous avons découvert une zone non visible par les caméras de surveillance à la Léchire qui ne nous a pas permis de confondre les auteurs. Comme annoncé dans notre rapport 2017, la Municipalité a donc décidé d'augmenter le nombre de caméras sur le territoire communal et porter les montants nécessaires au budget 2019. De nouvelles unités devraient être installées à la Léchire (+ 1), à la Maison de Commune (3), à la Porcherie (1) et au Bornalet (+ 1), pour cette dernière suite aux dépréciations causées à la nouvelle petite cabane extérieure qui n'est pas sous surveillance. Faut de base légale suisse, donc vaudoise, nous devons néanmoins renoncer au projet visant à couvrir l'espace de l'arrêt de bus.
- La Municipalité de Penthaz ayant décidé d'interrompre, d'un commun accord, ses relations contractuelles avec M. Thierry Parel, notre ASP commun, notre exécutif a décidé de lui rendre sa liberté, ceci afin de lui faciliter la tâche pour trouver un nouvel emploi. Nous le remercions pour ses années de collaboration et lui souhaitons plein succès pour son avenir.
- Afin de pallier à ce départ, en partenariat avec la commune de Penthaz, nous avons décidé de trouver une solution d'externalisation pour couvrir nos besoins. Suite à plusieurs mois de discussions, études et négociations, une solution est en voie d'être trouvée. Elle devrait entrer en fonction courant du premier semestre 2019. Dans ce but, la Municipalité a porté un montant au budget 2019. A noter que la solution trouvée est financièrement plus favorable aux finances communales tout en apportant plus de flexibilité dans le fonctionnement.
- La Municipalité a maintenu un dialogue ouvert, ponctué de rencontres, avec les représentants de la Gendarmerie du poste d'Echallens l'an dernier. En sus du passage régulier du poste mobile, une fois par trimestre en moyenne, nous vous rappelons qu'elle effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire communal.
- En 2018, 135 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (119 en 2017). Cela représente une hausse significative de quelque 15 %. Il faut néanmoins relativiser l'importance de certains de ces événements. Penthaz demeure, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible compte tenu de sa situation proche de l'agglomération lausannoise. Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'évènements les plus importants :

Nombre	Type d'évènement
14	CIRC – ACCIDENTS DE CIRCULATION - DEGATS MATERIELS
13	FUITES D'UN LIEU DE PLACEMENT
8	ANIMAUX
8	TROUBLES DE LA TRANQUIQUILLITE / NUISANCE
6	DOCUMENTS PERDUS – VOLES
6	DEMANDES D'ASSISTANCE
6	POLLUTIONS HYDROCARBURES
5	CIRC – INFRACTIONS LCR
5	DOMMAGES A LA PROPRIETE
5	VOLS, VOLS PAR EFFRACTION, VEHICULES

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 LAJE – Réseau AJERCO

- En 10 ans d'existence, le réseau AJERCO compte désormais (au 30.09.2018) : 164 places d'accueil en préscolaire collectif, 104 en parascolaire collectif ; 153 en préscolaire familial ; 12 structures (7 en préscolaire et 5 en parascolaire). Le bilan pour 2018 est le suivant :
 - Dans l'ensemble du réseau, 54 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 4 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 476 enfants (contre 492 en 2017). Au total, 1'166 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2017.
 - Pour Penthaz, 38 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 46 enfants sont placés en accueil familial. 30 enfants de Penthaz sont en liste d'attente.
 - L'UAPE Les Funambules a augmenté sa capacité de 12 places, passant à 24 au total. C'est à Eclépens que s'est ouvert les Frimousses, la dernière UAPE de la décennie AJERCO, qui dispose de 12 places avec la possibilité de les étendre à 24 si nécessaire.
- Adoption d'une ligne pédagogique commune à l'ensemble des structures rattachées au réseau et ce, pour chaque type d'accueil.
- Le montant à la charge des Communes s'élève à CHF 140.35 par habitant (contre CHF 110.40 mis au budget).
- Depuis 2017, M. Albert Emery préside le Conseil intercommunal de cette instance.

7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale

- Les comptes 2017 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle. Le budget pour 2018 a également été accepté par les membres présents.

7.3 Entraide familiale

- La participation communale 2018 s'élève à CHF 863.-. La cotisation annuelle reste de CHF 30.- pour le journal.
- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre Commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.
- L'Entraide familiale œuvre avec l'aide des Communes PPDL et de Cossonay à la gestion et l'organisation de la ludothèque (voir point 1.9).
- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez, sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.

7.4 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Elle s'est approchée du Réseau de Santé Nord Broye pour une possible procédure de fusion.

- La contribution des Communes pour 2018 est de CHF 94.- par habitant, en hausse d'environ 1.0 %.

7.5 EHNV (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)

- La Municipalité reste attentive à l'incidence financière que pourrait avoir le projet de fusion susmentionné, ainsi que sur le nouveau découpage du territoire qui pourrait en découler.

7.6 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.7 Facture sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part de la facture sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié de la facture sociale totale (Canton et Communes).

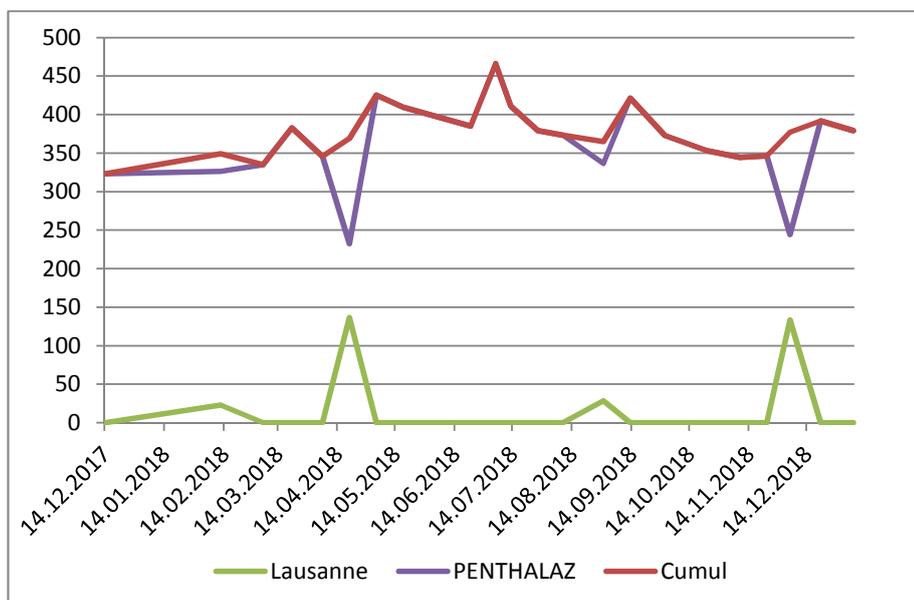
Année	réel	augmentation annuelle en %	augmentation sur la base de 2012	augmentation en % sur la base de 2012
2017	772'630'956.00	4.32%	172'170'746.00	28.67%
2016	740'601'543.00	4.27%	140'141'333.00	23.34%
2015	710'289'734.00	6.86%	109'829'524.00	18.29%
2014	664'703'002.00	4.15%	64'242'792.00	10.70%
2013	638'238'503.00	6.29%	37'778'293.00	6.29%
2012	600'460'210.00			

- Pour l'année 2017, Penthaz a payé CHF 976'562.-, soit 0.13 % de la part à charge des Communes (chiffre selon le décompte final reçu le 15 octobre 2018).
- En 2017, la part de Penthaz à la facture sociale est restée stable par rapport à l'ensemble des Communes vaudoises.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2018 en m3/jour



Fouille à la route de Lausanne

Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthelaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2009	10'098	8.1	114'824	91.9	124'922	97'813		27'109	21.7
2010	17'524	13.6	111'245	86.4	128'769	110'391		18'378	14.3
2011	9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050		18'766	14.6
2012	46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713		34'788	23.7
2013	7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885		30'278	21.3
2014	5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044		30'067	22.3
2015	22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394		21'521	16.1
2016	7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647		20'074	15.4
2017	27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567		24'815	19.3
2018	5'474	4.0	131'215	96.0	136'689	112'447	2'800	21'442	15.7

A partir de 2018, nous avons introduit la notion « autres consommations » dans ce tableau, afin d'affiner le taux de pertes. Cette part de consommation est constituée de l'arrosage du terrain (estimé à 1'800 m3) et des fuites détectées sur le réseau (estimées à 1'000 m3).

Le taux de 15.7 % de pertes non expliquées est très satisfaisant selon les standards de la branche.

La Municipalité demeure très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant, en particulier la remise en état de la fontaine du Bornalet.

8.3 Cours d'eau



- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.
- A gauche, une vue de la Vourze.

8.4 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont MM. Philippe Mielvaque, Jacques Deléderray et Bernard Martin. M. Philippe Gerhard fait partie du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif restent MM. Phillippe Tesse et Jean-François Pollien.



- Le nouveau bâtiment destiné au secteur des micropolluants a été inauguré. Il a donc été terminé et mis en fonction en temps et en heure. Nous pouvons, ici, féliciter le comité de l'AIEE pour son travail.

8.5 Cosvegaz/Holdigaz

- Rien de particulier à signaler pour 2018.

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2017

Le rapport de la Commission de gestion sur les activités 2017 comportait essentiellement des remarques et des vœux, synthétisés en page 10, sur les points discutés avec les membres de la Municipalité et suite à ses investigations.

Le présent rapport apporte des réponses à ces interrogations, tout comme les différents entretiens entre la Commission et la Municipalité concernant l'exercice 2018 et les réalisations effectuées durant la même période.

Cependant, la Municipalité tient à répondre à l'ensemble des points synthétisés :

1. Que la Municipalité envisage la possibilité de former des jeunes en difficulté

En préambule, nous vous rappelons que notre commune est devenue formatrice assez récemment. Les services techniques ont accueilli, à ce jour, deux apprentis. Le premier a terminé son apprentissage avec succès et est désormais employé au sein du groupe. Le second, en raison de difficultés d'intégration et comportementale, a préféré nous quitter. Un nouvel apprenti devrait rejoindre les rangs de ce secteur à la rentrée d'août 2019. Au niveau administratif, il a fallu attendre l'agrandissement des locaux pour pouvoir devenir formateur. C'est chose faite depuis le 1^{er} août 2018 avec l'arrivée de Mme Maude Gaudin.

Accueillir des jeunes en difficulté nécessite un encadrement important, un nombre de collaborateurs relativement élevé, s'agissant d'une mission énergivore et « time consuming ». Nous ne disposons pas de cette capacité à Penthaz. Cependant, sur le plan technique, M. Christian Pache ayant travaillé pour le Repuis, une structure d'encadrement pour jeunes en difficulté, notre commune fait l'effort d'accueillir régulièrement des adolescents et jeunes adultes sur demande du Repuis pour des stages de plus ou moins longue durée.

2. Que les manifestations soient organisées par des comités indépendants avec des statuts clairs

La Municipalité essaie, depuis plusieurs années, de tendre vers ce concept.

Elle aimerait que ses membres se désengagent de l'organisation pratique des manifestations et n'exercent que le rôle d'organe de révision sur la base de comptabilités claires pour chacune de ces dernières. Elle estime que cela serait positif lors du changement de génération si des cahiers des charges étaient rédigés.

Malheureusement, l'effectif restreint de personnes motivées et l'absence de statuts pour la plupart des manifestations rend la démarche compliquée, ne serait-ce qu'au niveau financier (par exemple, pas de statuts = pas la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires ou postaux).

L'exécutif est ouvert à toute proposition allant dans le sens d'une plus grande transparence entourant le financement et le fonctionnement des manifestations.

3. Que les manifestations soient organisées dans l'intérêt des habitants et la culture du village

La Municipalité est quelque peu surprise par ce point, voire peinée.

Le but de la politique culturelle et d'animation qu'elle conduit depuis plusieurs années, en étoffant le nombre de manifestations, a toujours eu pour but de faire vivre Penthaz et de tout faire pour éviter le glissement de notre commune en une cité dortoir, ceci malgré les coûts que cela entraîne.

D'ailleurs, penser que la culture sans subvention peut survivre est tout simplement irréaliste et illusoire, même pour des manifestations régionales confidentielles.

A une ou deux exceptions près, nos manifestations villageoises sont organisées par des habitants de Penthaz pour les habitants de Penthaz. Malgré l'évolution irrémédiable, n'en déplaisent à certains, de

notre village en commune périurbaine, elles permettent de faire vivre notre culture villageoise. On peut d'ailleurs se questionner sur ce qu'est notre culture villageoise. La réponse sera sans doute fort différente en fonction de l'interlocuteur avec qui vous en parlerez.

D'ailleurs, certaines sociétés locales n'auraient plus pignon sur rue sans les contributions communales, à la fois faute d'effectifs, mais aussi faute de public, la nouvelle génération ayant des attentes totalement différentes en matière culturelle, attentes tout aussi légitimes que celles des plus anciens.

La Municipalité, dont les membres participent à toutes les manifestations, est aussi au regret de constater que ce soit pour l'essentiel toujours les mêmes tartreux et tartreuses qui répondent présents à ces manifestations.

La Municipalité aimerait aussi voir l'arrivée de nouveaux modes de financement, à l'unisson de recherche de sponsors...

4. Que l'organisation du Penthaz Comique Club soir repensée, voire remise en question, cette manifestation ne rencontrant pas le succès escompté

Malgré le très bon succès du PCC 2018 en terme de fréquentation (près de 600 entrées payantes pour les deux soirs pour une billetterie se montant à CHF 18'204.13), ceci grâce à l'ouverture vers l'extérieur comme le font toutes les communes qui nous entourent pour la plupart des manifestations qu'elles organisent, la Municipalité a décidé de cesser l'expérience dès 2019 compte tenu de la complexité d'une telle organisation et malgré les encouragements reçus par un grand nombre de spectateurs qui estiment qu'il se passait enfin quelque chose d'intéressant à Penthaz.

5. Qu'au moins quatre séances du Conseil communal soient tenues annuellement

Si l'on relit les rapports de gestion des dix dernières années, on peut aisément constater que le Conseil communal de Penthaz se réunit généralement entre quatre et cinq fois par an, ce qui correspond au rythme cantonal moyen pour une commune de notre importance.

En 2018, quatre séances se sont d'ailleurs déroulées.

Cependant, il est vrai que la Municipalité est de plus en plus contrainte de déplacer certaines séances, ceci en raison du degré d'avancement de certains projets, le nombre d'intervenants ne cessant d'augmenter au fur et à mesure de la complexité du cadre juridique et technique.

6. Qu'il serait intéressant d'effectuer des statistiques sur la fréquentation du bus PPDLV par notre population

Ces statistiques sont régulièrement effectuées afin d'adapter les horaires au plus près des personnes qui fréquentent cette offre, ceci sur requête des quatre municipalités concernées.

7. Que les bâtiments communaux et privés classifiés aux Monuments Historiques soient mis en valeur de manière publique au moyen de plaquettes d'information et en les mentionnant sur le site internet de la Commune

En préambule, la Municipalité aimerait vous rappeler que le classement, comme monuments historiques, concerne essentiellement les édifices exceptionnels du canton, soit ceux notés *1* ou * 2* ainsi que les bâtiments menacés (sans distinction de note) comme le stipule la LPNMS (Loi sur la Protection de la Nature, des Monuments et des Sites).

Selon le recensement architectural du Canton de Vaud (www.recensementarchitectural.vd.ch), dont la dernière mise à jour date du 21.08.2018, les sites et objets suivants, sis sur notre territoire, apparaissent notamment sur la liste :

- La Maison de Maître (château) à la route de Daillens en note 1
- L'église réformée (anciennement Saint-Maurice) et deux de ses cloches de 1510 et 1521 en note 2
- La pierre à sabot 1812 en note 2

L'installation de plaquette n'est pas aisée dans tous les cas, mais pourraient être envisagées. Dans le premier cas avec l'accord du propriétaire, étant entendu que le bâtiment n'est pas public.

8. Que la Municipalité s'appuie davantage sur la Commission des Espaces publics et la tiende informée de tous les projets à venir qui impacteront les domaines publics

En préambule, la Municipalité aimerait vous rappeler que cette commission ne peut légalement à la fois participer à l'élaboration des projets touchant les espaces publics et à l'établissement des préavis à l'attention du Conseil communal, comme l'avait rappelé l'Etat il y a quelques années.

C'est pourquoi la Municipalité consulte avec parcimonie cette commission permanente du législatif.

9. Que la Municipalité prenne des mesures plus radicales envers les locataires des jardins publics qui ne respectent pas la réglementation en matière de constructions

La Municipalité reconnaît bien volontiers que la gestion des jardins est problématique depuis de nombreuses années.

L'exécutif n'est néanmoins pas resté les bras croisés dans ce dossier.

Il a, entre autres, revu tous les baux et le règlement municipal, intensifié les contrôles, ordonné des mises en conformité allant jusqu'à certaines démolitions, et rompu un certain nombre de baux.

2018 a, entre autre, été marqué par un conflit qui s'est terminé par le retrait du terrain mis à disposition d'un locataire

10. Que la Municipalité revoie la question des sorties de secours pour l'ensemble des locaux qui sont loués à des groupes.

La Municipalité rappelle que tous les locaux publics communaux répondent aux normes de sécurité, à l'exception des abris de la Protection Civile. Elle a d'ailleurs récemment, après prise de contact auprès du SDIS et de l'ECA, refusé de mettre à disposition un local dans le cadre d'une nouvelle activité qui aurait amené sur le site un public plus nombreux dans les abris de la PCi. Un projet avec budget sera présenté courant 2019 pour apporter une solution à cette situation.

10. COMPTES 2018 ET COMMENTAIRES

10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b ss de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 ss, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez à la fin de l'analyse le rapport établi à ce sujet.

10.2 Comptes 2018

Le bénéfice 2018 se monte à CHF 2'354.22 en regard des prévisions qui envisageaient une perte de CHF 74'700.-. Comme chaque année, des éléments extraordinaires viennent modifier le résultat final. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, les principaux points :

Comptes 2018 en francs	
Résultat net	2'354.22
Décompte final facture sociale 2017	-65'991.00
Décompte final péréquation 2017	7'170.00
Décompte final gendarmerie 2017	-3'329.00
Amortissement du découvert	59'402.34
Excédent "droit de mutation" par rapport au budget	-111'536.25
Excédent "impôts sur les successions et donations par rapport au budget	-117'911.70
Excédent "gain immobiliers" par rapport au budget	-74'274.85
Charges péréquatifs relatives aux trois points ci-dessus	151'861.40
Résultat net avant éléments extraordinaires	-152'254.84

10.3 Décomposition du résultat 2018

Le résultat net de CHF 2'354.22 se compose en partie d'éléments non monétaires comme les variations de provisions et les amortissements. Nous vous proposons ci-dessous un tableau présentant le résultat avant les éléments susmentionnés.

Comptes 2018 en francs	
Total des revenus avant dissolutions de provisions	7'851'425.74
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-7'154'365.13
Résultat avant amortissements et variation de provisions	697'060.61
Dissolutions de provisions	1'076'722.27
Attributions aux provisions	-112'446.06
Amortissements légaux	-1'599'580.26
Amortissements complémentaires	-59'402.34
Résultat net	2'354.22

La bonne gestion des dicastères fermés « Services des eaux » et « Réseau d'égouts » a permis l'amortissement des travaux de la Route de Daillens en utilisant le moins possible les réserves attribuées. Cette situation, couplée à un bon résultat général lié aux impôts conjoncturels, permet d'obtenir ce résultat monétaire positif.

Le découvert au bilan de CHF 59'402.34 au 01.01.2018 a été totalement amorti au 31.12.2018 grâce à un amortissement extraordinaire. La commune a, pour la première fois depuis le 01.01.2014, des fonds propres positifs. Ces derniers correspondent au montant du résultat de l'exercice.

10.4 Financements spéciaux 2018 et mutation des fonds de réserves

Résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs	situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2018
16 Tourisme	391.45		CHF 901.75
45 Ordures ménagères et décharges		69'050.91	CHF 213'457.58
46 Réseau d'égouts et épuration	59'182.35		CHF 333'779.16
65 Défense incendie	48'948.15		réserve épuisée en 2014
66 Protection civile	41'436.20		réserve dissoute en 2012
81 Service des eaux		32'939.75	CHF 1'038'308.72

Les investissements consentis, tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'évacuation des eaux usées et claires, lors des travaux de la route de Daillens ont été prélevés, selon le budget, durant cet exercice. Ceux pour la réfection du chemin de la Rippe seront prélevés aux fonds de réserve lors du décompte final des travaux.

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

10.5 Finances

Liquidités

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2018, s'élève à CHF 1'768'966.19 contre CHF 2'715'704.86 à fin 2017. La diminution est due au financement des travaux au chemin de la Rippe et à l'extension de la Maison de Commune. La facturation de l'eau pour l'année 2018 a été différée d'environ un mois, ce qui impacte également négativement la trésorerie à fin décembre.

Les créanciers au 31.12.2018 reste stable à CHF 1'086'631.55 contre CHF 1'107'890.58 en fin d'année précédente.

Amortissements financiers et dette communale

La dette à moyen et long termes de la commune au 31 décembre 2018 est de CHF 6'789'664.-.

Ce montant inclut une somme de CHF 1'150'000.- pour la grande salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASICoPe, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir.

L'ensemble de ces dettes représente un montant de CHF 3'886.47 par habitant (2017 : 4'183.27), malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature et ceux débutés courant 2016.

Le coût 2018, toujours par habitant, du financement de cette dette a été de CHF 52.84 (2017 : CHF 42.38).

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes	Au 1er janvier 2018 en francs	Investissements	Amortissements Subventions	Au 31 décembre 2018 en francs
914.11 Sécurisation des Publes	58'337.60	-	-19'450.00	38'887.60
914.13 Route d'accès de la Rippe	1'684'168.30	708'393.05	-	2'392'561.35
914.131 Route de Daillens	910'288.60	45'244.40	-536'601.00	418'932.00
914.132 Pont sur la Venoge	-	12'961.95	-	12'961.95
914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5	7'868.85	-	-3'934.45	3'934.40
914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5	160'327.00	-	-53'383.00	106'944.00
914.18 Espace publics Etude Pr.2,3,5	11'000.00	-	-11'000.00	-
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	1'932'030.00	-	-83'995.00	1'848'035.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	109'200.00	-	-4'750.00	104'450.00
914.3 Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	1.00
914.311 Extension de la maison de commune	581'447.30	294'113.17	-875'560.47	-
914.312 Construction bâtiment UAPE	-	23'481.62	-	23'481.62
914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)	17'795.00	-	-8'897.50	8'897.50
914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire	339'427.65	-	-11'727.65	327'700.00
914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS	32'436.60	-	-16'218.20	16'218.40
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente	1'402'519.98	-	-62'000.00	1'340'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	34'929.10	-	-6'985.80	27'943.30
914.61 Renouvellement du Parc de véhicules de la voirie	-	189'161.05	-19'061.05	170'100.00
Total	7'281'776.98	1'273'355.24	-1'713'564.12	6'841'568.10

Par rapport au 1^{er} janvier 2018, la valeur comptable du patrimoine administratif a diminué de CHF 440'208.88 au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique par l'amortissement en une fois de l'extension de la maison de commune et par l'amortissement, également en une fois, des investissements relatifs à l'eau potable et aux égouts de la Route de Daillens.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2018 a été de **CHF 582'391.13** pour des dépenses d'investissements de **CHF 1'273'355.24**.

Le degré d'autofinancement de la Commune est de 46 %.

10.6 Commentaires du Syndic

Faire des prévisions, quelle gageure ! Même pour les spécialistes !

Mais, contrairement à ce que pensent certains au sein de votre cénacle, la Municipalité est très loin d'être « à côté de la plaque » pour user d'une expression populaire.

Soutenue par la bourse, s'agissant d'écarts de quelque 1 à 2 % entre le budget et les comptes, sachant que les prévisions conjoncturelles compte tenu des aléas politiques sont toujours en décalage, plus ou moins profond, avec les réalités de l'économie une fois l'exercice accompli, qui l'est très compliqué d'estimer les impôts conjoncturels, encore plus d'anticiper l'impôt sur les successions, le résultat qui vous est présenté dans ce document est parfaitement dans les normes.

Après ce préambule, revenons à nos moutons, soit aux comptes 2018.

Les facteurs positifs cités ces dernières années, parmi lesquels l'évolution progressive du nombre de foyers fiscaux, une conjoncture favorable et des taux d'intérêts qui se maintiennent très bas sur le marché des capitaux, sont toujours d'actualité.

Les facteurs négatifs, parmi lesquels l'évolution des charges issues des reports cantonaux, celles des organismes intercommunaux ou encore l'arrivée de nouvelles prestations récurrentes à financer le sont toujours tout autant même si, d'une année à l'autre, de légères différences peuvent apparaître.

C'est donc principalement grâce aux deux excellentes surprises citées ci-dessus que du rose, nous sommes passés dans le vert clair tout en ayant pu limiter l'utilisation de la réserve pour travaux futurs, éponger le déficit au bilan de quelque CHF 60'000,- qui demeurait à l'issue de l'exercice précédent et conserver une trésorerie courante satisfaisante.

A noter que les rentrées fiscales, une nouvelle fois calculées lors de l'établissement du budget avec un certain optimisme, ont été confirmées, voire légèrement dépassées.

L'équilibre des comptes 2018 réjouit l'ensemble des membres de la Municipalité même si notre exécutif demeure extrêmement prudent sur les résultats financiers futurs compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des différents facteurs à prendre en compte dans le fonctionnement d'une commune (impact direct RIE III, nouvelle péréquation en phase de négociation, accroissement et répartition de la facture sociale, enfance, école, etc.).

C'est d'ailleurs pourquoi elle a proposé, en septembre dernier, une légère augmentation de l'impôt dans le cadre de son projet d'arrêté d'imposition 2019 – 2020, ceci afin de financer les coûts d'exploitation d'une nouvelle prestation, à savoir une UAPE qui doit voir le jour le 1^{er} août prochain.

Cette proposition est combattue par un comité référendaire qui ne partage pas la vision prudente de la Municipalité. La population devrait trancher au cours du premier trimestre 2019.

En conclusion, même si certains facteurs permettent aujourd'hui encore de compenser les errances de nombre d'autres que nous ne dominons pas ou prou, que l'exercice 2018 grâce, entre autres, à des recettes non systématiquement récurrentes, est équilibré, l'exécutif communal demeure circonspect quant à l'évolution des finances communales.

L'avenir nous le dira et la réalité sera ce qu'elle sera.

10.7 Rapport de la fiduciaire



R A P P O R T

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 1^{er} mai 2019
OZY/FTS/adr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	1'681'299.23	623'605.03	1'627'200.00	622'500.00	1'533'559.40	551'476.59
10	Autorité	236'379.70	128'199.60	232'100.00	119'000.00	230'512.30	113'198.05
101	Conseil Communal	17'442.90		21'800.00		23'403.80	
102	Municipalité	218'936.80	128'199.60	210'300.00	119'000.00	207'108.50	113'198.05
11	Administration	1'096'453.73	467'480.15	1'102'500.00	500'000.00	984'562.65	423'988.35
110	Secrétariat municipal	1'096'453.73	467'480.15	1'102'500.00	500'000.00	984'562.65	423'988.35
15	Affaires culturelles et de loisirs	143'508.35	24'473.28	101'200.00		121'989.07	10'884.19
150	Affaires culturelles et	143'508.35	24'473.28	101'200.00		121'989.07	10'884.19
16	Tourisme	3'452.00	3'452.00	3'500.00	3'500.00	3'406.00	3'406.00
160	Tourisme	3'452.00	3'452.00	3'500.00	3'500.00	3'406.00	3'406.00
17	Sport	5'109.00					
170	Piscine intercommunale	5'109.00					
18	Transports publics	136'502.60		137'700.00		133'204.58	
180	Transports publics	136'502.60		137'700.00		133'204.58	
19	Informatique	59'893.85		50'200.00		59'884.80	
190	Informatique	59'893.85		50'200.00		59'884.80	
2	Finances	1'607'396.00	5'749'274.88	1'502'100.00	5'466'300.00	1'722'539.76	5'564'002.67
21	Impôts	127'233.55	4'700'709.16	144'000.00	4'359'700.00	150'803.65	4'391'274.15
210	Impôts	127'233.55	4'700'709.16	144'000.00	4'359'700.00	150'803.65	4'391'274.15
22	Service financier	1'179'670.42	1'048'565.72	1'143'000.00	1'106'600.00	1'114'307.41	1'057'098.77
220	Service financier	1'179'670.42	1'048'565.72	1'143'000.00	1'106'600.00	1'114'307.41	1'057'098.77
23	Amortissements et réserve non ventilée	300'492.03		215'100.00		457'428.70	115'629.75
230	Amortissements et réserve	300'492.03		215'100.00		457'428.70	115'629.75
3	Domaines et bâtiments	1'141'808.34	1'183'043.56	1'167'300.00	1'197'600.00	286'773.57	321'857.50
31	Terrains	33'696.68	38'394.85	33'000.00	36'300.00	36'061.02	42'360.05
310	Terrains	33'696.68	38'394.85	33'000.00	36'300.00	36'061.02	42'360.05
32	Forêts	17'263.85	3'120.00	20'400.00	3'700.00	18'348.15	3'965.00
320	Forêts	17'263.85	3'120.00	20'400.00	3'700.00	18'348.15	3'965.00
35	Bâtiments	1'090'847.81	1'141'528.71	1'113'900.00	1'157'600.00	232'364.40	275'532.45
351	Maison de commune et Porcherie	901'743.18	876'362.77	930'900.00	901'200.00	251'74.95	1'213.20
352	Grande Salle	144'657.49	178'378.89	142'800.00	178'300.00	144'874.50	181'552.30
353	Local de voirie et vestiaires FC	16'296.32	50'278.40	10'800.00	44'200.00	30'159.65	64'513.45
354	Bâtiment du Bornalet	24'180.52	26'273.65	16'700.00	18'400.00	15'399.85	18'333.50
355	Autres bâtiments (battoir, garages et abris PC)	3'970.30	10'235.00	12'700.00	15'500.00	16'755.45	9'920.00

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	876'931.77	548'660.73	872'400.00	556'000.00	681'131.27	354'821.12
43	Routes	209'298.89	11'452.15	203'200.00	203'200.00	253'116.57	43'335.40
430	Routes	209'298.89	11'452.15	203'200.00	203'200.00	253'116.57	43'335.40
44	Parcs et cimetières	100'476.60	366.20	95'500.00	10'000.00	96'411.23	3'026.80
440	Parcs et cimetières	100'476.60	366.20	95'500.00	10'000.00	96'411.23	3'026.80
45	Ordures ménagères et déchets	281'923.74	254'409.28	261'700.00	238'500.00	268'735.27	245'773.02
451	Ordures ménagères et décharges	250'067.68	250'067.68	233'000.00	233'000.00	241'198.62	241'198.62
452	Déchets communaux	31'856.06	4'341.60	28'700.00	5'500.00	27'536.65	4'574.40
46	Réseau d'égouts et d'épuration	282'433.10	282'433.10	307'500.00	307'500.00	59'009.30	59'009.30
460	Réseau d'égouts	282'433.10	282'433.10	307'500.00	307'500.00	59'009.30	59'009.30
47	Cours d'eau	2'799.44		4'500.00		3'858.90	3'676.60
470	Cours d'eau	2'799.44		4'500.00		3'858.90	3'676.60
5	Instruction publique et cultes	1'531'296.40	341'807.76	1'500'900.00	289'600.00	1'397'056.07	307'158.40
51	Enseignement primaire	1'248'314.43	341'807.76	1'200'800.00	289'600.00	1'138'228.49	303'170.40
511	Enfantine, primaire, sup.	608'254.24	12'223.45	661'200.00	12'700.00	618'376.54	12'259.75
512	Bâtiments scolaires	230'265.84	216'238.36	217'900.00	222'900.00	179'471.95	208'696.65
513	Ecologie et Garderie	409'794.35	113'345.95	321'700.00	54'000.00	340'380.00	82'214.00
52	Enseignement secondaire	222'838.87		238'600.00		195'601.23	
520	Enseignement secondaire	222'838.87		238'600.00		195'601.23	
53	Enseignement spécialisé	19'847.00		20'500.00		16'475.50	
530	Enseignement spécialisé	19'847.00		20'500.00		16'475.50	
54	Office d'orientation professionnelle	2'280.70		3'000.00		2'500.00	
540	Office d'orientation	2'280.70		3'000.00		2'500.00	
58	Temples et cultes	38'015.40		38'000.00		44'250.85	3'988.00
580	Temples et cultes	38'015.40		38'000.00		44'250.85	3'988.00
6	Police	295'261.65	3'749.00	309'200.00	2'000.00	294'858.95	4'249.70
61	Police de proximité	204'877.30	3'749.00	217'400.00	2'000.00	211'827.85	4'060.00
610	Police de proximité	204'877.30	3'749.00	217'400.00	2'000.00	211'827.85	4'060.00
65	Défense contre l'incendie	48'948.15		50'000.00		45'059.60	189.70
651	Défense contre l'incendie locale	48'948.15		50'000.00		45'059.60	189.70
66	Protection civile	41'436.20		41'800.00		37'971.50	
660	Protection civile	41'436.20		41'800.00		37'971.50	

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	1'437'302.85	69'521.35	1'277'600.00	1'277'600.00	1'276'847.20	45'553.00
71	Service social communal	89'734.55	3'530.35	95'300.00	95'300.00	77'088.90	
710	Service social communal	89'734.55	3'530.35	95'300.00	95'300.00	77'088.90	
72	Prévoyance sociale cantonale	1'185'112.00	65'991.00	1'017'000.00	1'017'000.00	1'043'403.00	45'553.00
720	Prévoyance sociale	1'185'112.00	65'991.00	1'017'000.00	1'017'000.00	1'043'403.00	45'553.00
73	Santé publique	162'456.30	165'300.00	165'300.00	165'300.00	156'355.30	
730	Santé publique	162'456.30	165'300.00	165'300.00	165'300.00	156'355.30	
8	Services industriels	354'497.55	408'485.70	289'600.00	337'600.00	276'557.00	324'736.60
81	Services des eaux	354'497.55	354'497.55	289'600.00	289'600.00	276'557.00	276'557.00
810	Services des eaux	354'497.55	354'497.55	289'600.00	289'600.00	276'557.00	276'557.00
82	Service électrique	53'988.15	53'988.15	48'000.00	48'000.00	48'179.60	
820	Service électrique	53'988.15	53'988.15	48'000.00	48'000.00	48'179.60	
	TOTALISATION	8'925'793.79	8'928'148.01	8'546'300.00	8'471'600.00	7'469'323.22	7'473'855.58
	Résultat	2'354.22		74'700.00	4'532.36		

Détail et commentaires, voir annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2018	2017
Disponibilités	1'768'966.19	2'715'704.86
Caisse	3'381.85	7'039.35
Comptes chèques postaux	947'452.40	1'736'939.82
Banques	818'131.94	971'725.69
Débiteurs et comptes courants	2'561'695.99	2'238'449.84
Débiteurs	756'969.60	126'524.25
Impôts à encaisser	1'804'726.39	2'111'925.59
Placements du patrimoine financier	244'100.00	244'100.00
Immeubles productifs	244'100.00	244'100.00
Actifs transitoires	184'176.65	254'085.93
Investissements du patrimoine administratif	6'841'569.10	7'281'777.98
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	4'926'706.30	4'873'220.35
Bâtiments et constructions à amortir	1'744'761.80	2'408'556.63
Véhicules	170'100.00	0.00
Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00
Titres et papiers-valeurs	9'000.00	9'000.00
Découvert	0.00	59'402.34
Découvert au 01.01	59'402.34	253'934.70
Amortissement du découvert	-59'402.34	-190'000.00
Résultat		-4'532.36
Total de l'actif	11'609'507.93	12'802'520.95

PASSIF	2018	2017
Engagements courants	1'508'764.40	4'530'023.43
Créanciers	1'086'631.55	1'107'890.58
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Swissquote 6 mois	0.00	3'000'000.00
Emprunts à moyen et long terme	6'789'664.00	4'220'331.00
Postfinance échéance 18.05.2020	950'000.00	1'140'000.00
Postfinance échéance 04.01.2021	605'662.00	631'996.00
Postfinance échéance 16.08.2021	1'350'002.00	1'408'335.00
Postfinance échéance 28.08.2023	200'000.00	240'000.00
SUVA échéance 16.10.2027	784'000.00	800'000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2'900'000.00	0.00
Passifs transitoires	545'148.25	324'313.25
Fonds de réserves affectés	1'586'447.21	1'544'030.35
Réserve service des eaux	1'038'308.72	1'005'368.97
Réserve égouts	333'779.16	392'961.51
Réserve tourisme	901.75	1'293.20
Réserve ordures ménagères	213'457.58	144'406.67
Fonds de réserve	1'177'129.85	2'183'822.92
Réserve travaux divers	517'886.85	1'393'447.32
Réserve débiteurs impôts	641'643.00	783'231.00
Réserve débiteurs divers	17'600.00	7'144.60
Capital	2'354.22	0.00
Capital au 01.01	0.00	
Résultat	2'354.22	
Total du passif	11'609'507.93	12'802'520.95

Annexe aux comptes 2018

Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

Bénéficiaire	Forme	Montant
		CHF
Néant		

Inventaire des engagements conditionnels

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Forme juridique	But	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Nom de l'organe de révision
entités non autofinancées					
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASiCoPe)	Association de communes	Pourvoir à l'instruction publique des degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées	5'124'670.00	12.210%	Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASiVenoge)	Association de communes	Pourvoir à l'instruction publique du degré primaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées	néant		Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne
SDIS Région Venoge	Association de communes	Créer et exploiter le service de défense incendie et secours de la région Venoge	néant		BDO SA à Lausanne
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV)	Association de communes	Exécution des tâches de la protection civile	néant		DFG Fiduciaires SA à Echallens
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région	Association de communes	Application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006	néant		Ofico Fiduciaire SA à Lausanne
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	Corporation de droit public	favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoire des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres	néant		pas d'organe de révision
entités autofinancées					
ORP (orientation professionnelle Morges)	Convention	définir et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres	néant		pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (ADCV)	Association de droit privé selon art. 60ss CCS		néant		Fiduciaire Mobile Sarl à Mossel
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV)	Association de droit privé selon art. 60ss CCS	encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant	néant		Intermandat SA à Lausanne
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)	Association de communes	L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)	néant		Fidinter SA à Lausanne
entités autofinancées					
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz (AIEE)	Association de communes	l'épuration des eaux usées recueillies par les égouts communaux aménagés sur le territoire des communes membres	15'850'000.00	16.606%	Intermandat SA à Lausanne

11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

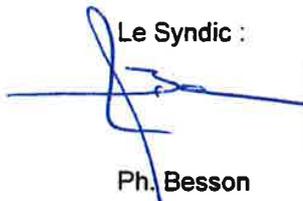
- vu le rapport de gestion et des comptes 2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2018 se soldant par un bénéfice de CHF 2'354.22,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2018 de CHF 2'354.22 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 2'354.22 au 31 décembre 2018,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2018, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 27 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		La secrétaire :
 Ph. Besson		 M. Goy Bommottet

Lors de la séance du xx juin 2019 les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :		La secrétaire :
 J. Rodriguez		 N. Pahud